

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1588

3 juillet 2013

SOMMAIRE

AGP C1 S.à r.l.	76178	Corporate II	76195
AIG Europe II Holdings S.à r.l.	76181	Corporate III	76195
AIGGRE Helsinki Sàrl	76181	Corporate X	76195
AIGGRE Opus Holding Sàrl	76182	Corporate XI	76195
Alphatax S.à r.l.	76182	Credem International (Lux)	76198
American Continental Properties Interna- tional (Luxembourg) S.A.	76184	Dahab Holdings S.A. SPF	76202
Angel des Montagnes Amo S.A.	76185	DB Advisors SICAV	76202
ArcelorMittal	76178	Dec Second Capital S.à r.l.	76203
Association Familiale d'Investisseurs Res- ponsables - AFIR Holding & Management Company	76187	DH S S.à r.l.	76202
Auluxe	76184	DimaSilfo S.à r.l.	76199
AXA Mezzanine II S.A., SICAR	76191	Dimension Data Luxembourg	76199
Axis Constructions	76183	Discovery A S.à r.l.	76199
Balham Holding S. à r.l.	76189	DJE Lux Sicav	76203
Banque Unie Est-Ouest S.A.	76222	DUHR Frères S. à r.l.	76203
Bayside Financing S.à r.l.	76184	Eastpark S.à r.l.	76208
BBTPS Networks Holdings S.à r.l.	76190	EBME Luxembourg S.A.	76210
BDC Clinics S.à r.l.	76190	ECMA S.C.I.	76223
BDC Pasta S.à r.l.	76190	Electa Investments S.à r.l. SPF	76209
BDC Sol S.à r.l.	76190	Emerging Markets Online Food Delivery Holding S.à r.l.	76209
Bel MGT 1 S.à r.l.	76184	Energy and Infrastructure Management S.à r.l.	76209
BHF-BANK Aktiengesellschaft Niederlas- sung Luxemburg	76190	Eskatos	76210
Black Associates s.à r.l.	76194	Eskatos	76209
Blacksmith Holding S.A.	76185	Eurocom Networks S.A.	76224
BlueGem Delta Sàrl	76186	European Fund Administration	76210
Boadilla R.E.I. Lux S.à r.l.	76187	European Fund Administration	76214
Boulangerie-Pâtisserie Kremer-Jakoby S.à r.l.	76186	Europrop Opportunité	76214
Brandenburg Archie GP S.à r.l.	76187	Exile Resources (Luxembourg) S.à r.l. ...	76214
CALI Europe	76196	Falconbourg S.à r.l.	76222
Celos Sports AG	76196	London Transit Holdings S.à r.l.	76223
		Orgo Investments S.à r.l.	76224

AGP C1 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 153.187.

Extrait des résolutions écrites de l'associé unique en date du 10 janvier 2013

L'associé unique de AGP C1 S.à r.l. (la Société) accepte la démission de Monsieur Justin Egan, de son mandat de gérant de catégorie A, avec effet au 9 janvier 2013;

L'associé unique de la Société élit Monsieur Taavi Davies, né à Ukarumpa le 25 mai 1975, demeurant professionnellement au 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, comme gérant de catégorie A avec effet au 9 janvier 2013 pour une période indéterminée.

Luxembourg, le 15 mai 2013.

AGP C1 S.à r.l.

Taavi Davies / ...

Gérant de catégorie A / Gérant de catégorie B

Référence de publication: 2013062138/18.

(130077187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

ArcelorMittal, Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 82.454.

In the year two thousand and thirteen, on the eighth day of May.

Before us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand-Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "ArcelorMittal" (the "General Meeting"), a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 19, avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Reginald NEUMAN, then notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, of 8 June 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 802 of 24 September 2001 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 82.454 (the "Company"). The articles of association of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary of 8 February 2013, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations number 385 of 16 February 2013.

The General Meeting is opened at 11.10 a.m. and is presided by Mr Lakshmi N. MITTAL, Chairman of the Board of Directors and Chief Executive Officer, residing in London.

The chairman of the General Meeting appoints as secretary of the General Meeting, Mr Henk SCHEFFER, Company Secretary, residing professionally in Luxembourg.

The General Meeting elects as scrutineers Mr Antoine SPILLMANN, director, professionally residing in Geneva (Switzerland) and Mr Tye BURT, professionally residing in Toronto (Canada).

The bureau of the General Meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the undersigned notary to state that:

I. The agenda of the General Meeting is the following:

1. Decision to increase the authorised share capital of the Company by an amount equal to an increase of 19.84% of the current issued share capital, authorise the Board of Directors to limit or suspend the preferential subscription right of existing shareholders, and amend articles 5.2 and 5.5 of the articles of association accordingly.

II. The present General Meeting was properly convened:

- by letters sent on April 9th, 2013 to the registered shareholders of the Company;
- published in the Luxemburger Wort on 8 April 2013.
- published in the Mémorial on 5 April 2013.
- published on the website of the Company.

III. Pursuant to the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, the present General Meeting may only validly deliberate on the items of the agenda if at least 50% of the issued share capital is represented and resolutions on the items of the agenda have to be passed by the affirmative vote of at least two thirds (2/3) of the votes cast at the General Meeting.

It appears from the attendance list, that out of one billion six hundred sixty-five million three hundred ninety-two thousand two hundred and twenty-two (1,665,392,222) shares representing the issued share capital, one billion three

million thirty thousand five hundred thirty-four (1,003,030,534) shares, corresponding to sixty point twenty-three percent (60,23%) of the issued share capital of the Company, are present or represented at the present General Meeting.

IV. Consequently, the present General Meeting is regularly constituted and may validly deliberate on all items of the agenda.

The shareholders of the Company, having recognised to be fully informed of the foregoing agenda, passed the following resolution:

Resolution

The General Meeting resolves:

(a) to increase the authorised share capital by five hundred and twenty three million seven hundred and eighty eight thousand seven hundred and seventeen euros and twenty cents (EUR 523,788,717.20), equivalent to two hundred and twenty two million seven hundred and sixty five thousand seven hundred and fifty two (222,765,752) ordinary shares, so that the Company's authorised share capital shall amount to eight billion two hundred forty nine million forty nine thousand three hundred and sixteen euros and thirty eight cents (EUR 8,249,049,316.38), represented by one billion nine hundred ninety five million eight hundred and fifty seven thousand two hundred and thirteen (1,995,857,213) ordinary shares without nominal value;

(b) to authorise the Board of Directors, during a period of five years from the date of this General Meeting of shareholders to the fifth anniversary of the date of publication in the Luxembourg official gazette (Mémorial C) of the minutes of this General Meeting, to issue additional ordinary shares in the Company within the limit of the authorised share capital set out in point (a) of these resolutions,

(c) to authorise the Board of Directors to limit or cancel the preferential subscription rights of existing shareholders in the event of any increase in the issued share capital up to and including the authorised share capital set out in point (a) of these resolutions, and

(d) to amend article 5.2 and the first paragraph of article 5.5 of the articles of association accordingly as set out below:

" **5.2.** The Company's authorised share capital, including the issued share capital, shall amount to eight billion two hundred forty-nine million forty-nine thousand three hundred and sixteen euros and thirty eight cents (EUR 8,249,049,316.38) represented by one billion nine hundred and ninety-five million five hundred and ninety-five thousand two hundred and thirteen (1,995,857,213) ordinary shares without nominal value."

" **5.5.** The board of directors is authorised, during a period starting on the day after this General Meeting of shareholders and ending on the fifth anniversary of the date of publication in the Luxembourg official gazette (Mémorial C) of the minutes of the General Meeting held on 8th May 2013, without prejudice to any renewals, to increase the issued share capital on one or more occasions within the limits of the authorised share capital."

(e) to authorise the Board of Directors to do or cause to be done all such further acts and things as the Board may determine to be necessary or advisable in order to implement the content and purpose of this resolution.

The General Meeting acknowledges the report of the Board of Directors issued on March 27th, 2013 relating to the renewal and expansion of the authorised share capital. A copy of this report, signed "ne varietur" by the chairman, the secretary, the scrutineers and the undersigned notary will remain annexed to the present deed for purposes of filing with the Luxembourg registration authorities.

For: eight hundred seventy-six million nine hundred fifty thousand eight hundred twenty-three (876,950,823) shares.

Against: one hundred fourteen million four hundred sixty-two thousand eight hundred seventy (114,462,870) shares.

Abstentions: eleven million six hundred sixteen thousand eight hundred forty-one (11,616,841) shares.

This resolution was thus adopted.

There being no further business before the meeting, the same was adjourned at 12.10 a.m. The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that at the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French version, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the meeting, the members of the bureau, known to the notary by their surnames, given names, civil status and residences, signed together with the notary the present deed, no other shareholder expressing the wish to sign.

Follows the French version:

L'an deux mille treize, le huit mai.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires d' «ArcelorMittal» Assemblée Générale», une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2930 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté, constituée

suyant acte notarié de Maître Reginald NEUMAN, alors notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 8 juin 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 802 du 24 septembre 2001 et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 82.454 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 8 février 2013, publié au Mémorial numéro 385 du 16 février 2013.

La séance est ouverte à 11.10 heures sous la présidence de Monsieur Lakshmi N. MITTAL, Président du Conseil d'Administration et Président Directeur Général, résidant à Londres.

Le président de l'Assemblée Générale désigne comme secrétaire de l'Assemblée Générale, Monsieur Henk SCHEFFER, Company Secretary, résidant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée Générale choisit comme scrutateurs Monsieur Antoine SPILLMANN, directeur, résidant professionnellement à Genève (Suisse) et Monsieur Tye BURT, directeur, résidant professionnellement à Toronto (Canada).

Le bureau de l'Assemblée Générale ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La présente Assemblée Générale a pour ordre du jour:

- Décision d'augmenter le capital social autorisé de la Société par un montant égal à 19.84% de l'actuel capital social émis, d'autoriser le Conseil d'Administration à limiter ou suspendre le droit préférentiel de souscription des actionnaires existants, et de modifier en conséquence les articles 5.2 et 5.5 des statuts.

- La présente Assemblée Générale a été régulièrement convoquée par:

- lettres adressées le 9 avril 2013 aux actionnaires nominatifs de la Société.

- une publication en date du 8 avril 2013 au Luxemburger Wort.

- une publication en date du 5 avril 2013 au Mémorial.

- une publication sur le site internet de la Société.

II. Conformément à la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la présente Assemblée Générale ne peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour que si au moins 50% du capital souscrit de la Société est représenté et que les résolutions sur les points portés à l'ordre du jour doivent être prises par le vote affirmatif d'au moins deux tiers (2/3) des votes exprimés à l'Assemblée Générale.

III. Il ressort de la liste de présence que sur un milliard six cent soixante-cinq millions trois cent quatre-vingt-douze mille deux cent vingt-deux (1.665.392.222) actions représentant le capital social, un milliard trois millions trente mille cinq cent trente-quatre (1.003.030.534) actions, à savoir soixante virgule vingt-trois pour cent (60,23 %) des actions émises par la Société sont présentes ou représentées à la présente Assemblée Générale.

IV. Par conséquent la présente Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Les actionnaires de la Société, ayant reconnu avoir été informés des points figurant à l'ordre du jour, ont adopté la résolution suivante:

Résolution:

L'Assemblée Générale décide:

(a) d'augmenter le capital social autorisé d'un montant de cinq cent vingt-trois millions sept cent quatre-vingt-huit mille sept cent dix-sept euros et vingt cents (523.788.717,20 EUR), représenté par deux cent vingt-deux millions sept cent soixante-cinq mille sept cent cinquante-deux (222.765.752) actions sans désignation de valeur nominale, afin que le capital social autorisé soit désormais de huit milliards deux cent quarante-neuf millions quarante-neuf mille trois cent seize euros et trente-huit cents (8.249.049.316,38 EUR), représenté par un milliard neuf cent quatre-vingt-quinze millions huit cent cinquante-sept mille deux cent treize (1.995.857.213) actions sans désignation de valeur nominale,

(b) d'autoriser le Conseil d'Administration, durant une période de cinq ans allant de la date de la présente Assemblée Générale au cinquième anniversaire de la publication dans le Mémorial C de l'acte relatif à la présente Assemblée Générale, à émettre des actions additionnelles de la Société dans la limite du capital social autorisé décrit au point (a) des présentes résolutions,

(c) d'autoriser le Conseil d'Administration à limiter ou supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires existants dans le cas d'une augmentation du capital social émis jusqu'au montant du capital social autorisé décrit au point (a) des présentes résolutions, et

(d) de modifier les articles 5.2 et 5.5 des statuts en conséquence, tel qu'indiqué ci-dessous:

" **5.2.** Le capital social autorisé de la Société, y compris le capital social souscrit, s'élève à huit milliards deux cent quarante-neuf millions quarante-neuf mille trois cent seize euros et trente-huit cents (8.249.049.316,38 EUR) représenté par un milliard neuf cent quatre-vingt-quinze millions huit cent cinquante-sept mille deux cent treize (1.995.857.213) actions sans valeur nominale."

" **5.5.** Le conseil d'administration est autorisé pour une période prenant effet à la date de cette assemblée générale des actionnaires et prenant fin à la date du cinquième anniversaire de la date de publication dans le Journal Officiel luxembourgeois (Mémorial C) de l'acte de l'assemblée générale tenue le 8 mai 2013, sans préjudice de tout renouvellement, à augmenter le capital social en une ou plusieurs occasions dans les limites du capital autorisé."

(e) d'autoriser le Conseil d'Administration à réaliser ou faire réaliser toute autre action que le Conseil d'Administration estimera nécessaire ou conseillée afin de mettre en œuvre le contenu et la finalité de la présente résolution.

L'Assemblée Générale prend acte du rapport du Conseil d'Administration, émis le 27 mars 2013 en rapport avec le renouvellement et l'étendue du capital autorisé. Une copie de ce rapport, signée ne varietur par le président, le secrétaire, les scrutateurs et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement auprès des autorités de Luxembourg.

Pour: huit cent soixante-seize millions neuf cent cinquante mille huit cent vingt-trois (876.950.823) actions.

Contre: cent quatorze millions quatre cent soixante-deux mille huit cent soixante-dix (114.462.870) actions.

Abstentions: onze millions six cent seize mille huit cent quarante-et-une (11.616.841) actions.

Cette résolution est donc adoptée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 12.10 heures.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: L. N. MITTAL, H. SCHEFFER, A. SPILLMANN, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 10 mai 2013. Relation: EAC/2013/6097. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Releveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013062122/172.

(130076652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

AIG Europe II Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 130.078.

—
EXTRAIT

En vertu des résolutions circulaires de l'associé de la Société datées 8 mai 2013, il a été décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Benoit Bauduin en tant que gérant de la société, et ce avec effet au 8 mai 2013;
- de nommer Mlle Bouchra Akhertous, née le 08 octobre 1974 à Mont-Saint-Martin, avec adresse professionnelle au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, gérant de la société, et ce avec effet au 8 mai 2013 et pour une durée indéterminée.

Le Conseil de Gérance se compose dès lors comme suit:

- Philippe Salpetier
- Bouchra Akhertous
- Lucy McIntyre

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2013.

Bouchra Akhertous

Mandataire

Référence de publication: 2013062139/22.

(130076907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

AIGGRE Helsinki Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 131.151.

—
EXTRAIT

En vertu des résolutions circulaires de l'associé de la Société datées 8 mai 2013, il a été décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Benoit Bauduin en tant que gérant de la société, et ce avec effet au 8 mai 2013;

- de nommer Mlle Bouchra Akhertous, née le 08 octobre 1974 à Mont-Saint-Martin, avec adresse professionnelle au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, gérant de la société, et ce avec effet au 8 mai 2013 et pour une durée indéterminée.

Le Conseil de Gérance se compose dès lors comme suit:

- Philippe Salpetier
- Bouchra Akhertous
- Brenda Monaghan

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2013.

Bouchra Akhertous
Mandataire

Référence de publication: 2013062140/22.

(130076903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

AIGGRE Opus Holding Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 130.544.

—
EXTRAIT

En vertu des résolutions circulaires de l'associé de la Société datées 8 mai 2013, il a été décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Benoit Bauduin en tant que gérant de la société, et ce avec effet au 8 mai 2013;
- de nommer Mlle Bouchra Akhertous, née le 08 octobre 1974 à Mont-Saint-Martin, avec adresse professionnelle au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, gérant de la société, et ce avec effet au 8 mai 2013 et pour une durée indéterminée.

Le Conseil de Gérance se compose dès lors comme suit:

- Philippe Salpetier
- Bouchra Akhertous
- Lucy McIntyre

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2013.

Bouchra Akhertous
Mandataire

Référence de publication: 2013062141/22.

(130076905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

Alphatax S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6490 Echternach, 46, route de Wasserbillig.

R.C.S. Luxembourg B 152.558.

—
Résolution du gérant unique du 7 mai 2013

Il résulte de la décision du gérant unique du 7 mai 2013 que:

- Le siège social de la société est transféré au 46, route de Wasserbillig L-6490 Echternach. Résolution prise avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15/05/2013.

Signature
Mandataire

Référence de publication: 2013062145/15.

(130076851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

Axis Constructions, Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 490, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 64.415.

RECTIFICATIF

L'an deux mil treize, le trente avril

Par devant Maître Joëlle SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Wiltz.

A comparu:

Monsieur Marcel CHAPELLE, demeurant à B-4577 Modave, 29, rue de la Coulée, lequel est ici représenté par Madame Geneviève BERTRAND, employée privée, demeurant professionnellement à L-9570 Wiltz, 9, rue des Tondeurs

En vertu d'une procuration sous seing privé dressée à Modave

Laquelle procuration, après avoir été signée NE VARIETUR par le Notaire et le comparant, restera ci-annexée.

lequel comparant, tel que représenté, a exposé au notaire:

- que la société à responsabilité limitée AXIS CONSTRUCTIONS a été constituée sous la forme d'une société anonyme sous la dénomination de PRESTALUX, suivant acte reçu par le notaire Francis KESSELER, de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 14 mai 1998, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 555 du 30 juillet 1998, et dont les statuts ont été modifiés:

suivant acte reçu par le notaire Jean SECKLER, de résidence à Junglinster, en date du 25 février 2000, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 514 du 19 juillet 2000,

suivant acte reçu par le notaire Robert SCHUMAN, de résidence à Differdange, en date du 20 décembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 577 du 13 avril 2002,

suivant acte reçu par le notaire Anja HOLTZ, alors de résidence à Wiltz, en date du 17 novembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 555 du 16 mars 2010.

suivant acte reçu par le notaire Anja HOLTZ, alors de résidence à Wiltz, en date du 17 novembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 555 du 16 mars 2010

suivant acte reçu par le notaire Joëlle SCHWACHTGEN, soussigné, en date du 16 avril 2013, en cours de publication au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations;

- qu'elle est inscrite au Registre du commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B64.415

- qu'elle a un capital de dix-huit mille six cents euros (18.600.- EUR) divisé en cent (100) parts sociales sans désignation de valeur nominale,

- que le comparant est le seul et unique associé représentant l'intégralité du capital de la société à responsabilité limitée «AXIS CONSTRUCTIONS» avec siège social à L-1940 Luxembourg, 490, route de Longwy.

Ensuite le comparant, agissant comme prédit, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Première résolution

L'associé unique constate l'erreur matériel relative à l'objet social qui figure dans l'acte reçu par le notaire Joëlle SCHWACHTGEN, soussigné, en date du 16 avril 2013, en cours de publication au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations et ne comprend pas la totalité de celui-ci.

De ce fait, l'associé unique demande à rectifier l'acte susmentionné pour remplacer l'objet social de la société par le suivant:

«La société a pour objet les activités de conseil en organisation commerciale, d'intermédiaire, de courtier ou d'agent d'usines.

Elle a encore pour objet la prise de participation au sens le plus large dans toute société d'un objet semblable ou différent du sien; elle pourra prendre toutes mesures de nature à valoriser sa participation dans ces sociétés, notamment souscrire à leurs emprunts obligataires ou non, leur consentir des avances de fonds et s'intéresser à leur gestion journalière au travers de l'exécution de mandats d'administrateurs ou de mission de consultance au sens le plus large.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.»

Estimation des frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à charge à raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de 500.-EUR.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Bertrand, Joëlle Schwachtgen.

Enregistré à Wiltz, le 30 avril 2013. Relation: WIL/2013/297. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, Délivrée à la société pour servir à des fins administratives.

Wiltz, le 15 mai 2013.

Référence de publication: 2013062126/61.

(130077146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

American Continental Properties International (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 30.394.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2013062146/13.

(130077416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

Auluxe, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 108.133.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 19 avril 2013

Suite au décès de Monsieur Patrick ROCHAS, le Conseil d'Administration décide de coopter Madame Sylviane COURTOIS, avec adresse professionnelle au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg comme nouvel administrateur. Le mandat du nouvel administrateur viendra à échéance lors de l'assemblée générale à tenir en 2013.

L'assemblée générale, lors de la première réunion, procédera à l'élection définitive.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013062156/13.

(130077203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

Bayside Financing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 16.625,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 157.897.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2013.

Référence de publication: 2013062163/10.

(130076744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

Bel MGT 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 175.603.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2013.

Référence de publication: 2013062166/10.

(130076833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

Blacksmith Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 61, rue de Rollingergrund.
R.C.S. Luxembourg B 104.230.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013062168/10.

(130077292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

Angel des Montagnes Amo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 138.043.

L'an deux mil treize, le trente avril.

Pardevant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "ANGEL DES MONTAGNES AMO S.A." (la «Société»), avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte du notaire Gérard LECUIT, précité, en date du 11 avril 2008, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 1229 du 21 mai 2008. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du même notaire Gérard LECUIT, en date du 29 avril 2009, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 1093 du 2 juin 2009.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, demeurant à Russange (F), qui désigne comme secrétaire Monsieur Carlo NOEL, employé, demeurant à Pétange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Didier SABBATUCCI, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Décision à prendre concernant la dissolution de la société.

2. Nomination de Madame Angélique BUISSON et de la société DEVEREL DEVELOPMENT S.A., ayant son siège social à L-253 5 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais, R.C.S. Luxembourg B 132.610, comme liquidateur et détermination de leurs pouvoirs.

3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.

4. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Qu'en conséquence la présente assemblée, réunissant la totalité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide la mise en liquidation de la société et de nommer comme liquidateurs:

- Madame Angélique BUISSON, Dirigeant, née à Thonon les Bains (France) le 20 janvier 1966, demeurant 640, route du Belvédère, F - 74500 PUBLIER (France).

- DEVEREL DEVELOPMENT S.A., ayant son siège social à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais, R.C.S. Luxembourg B 132.610.

Les liquidateurs ont les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Ils peuvent accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Les liquidateurs sont dispensés de dresser inventaire et peuvent s'en référer aux écritures de la société.

Ils peuvent, sous leur responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'ils déterminent et pour la durée qu'ils fixeront.

Troisième résolution

Il a été porté à la connaissance de l'assemblée, une déclaration signée de chaque administrateur de la Société dans laquelle chaque administrateur déclare s'être bien soumis aux prescriptions légales de publication et de véracité des comptes et n'avoir dissimulé aucun passif dans le cadre de leurs responsabilités respectives et n'avoir agi qu'exclusivement dans le cadre des résolutions adoptées en Conseil d'Administration en relation avec les filiales Angel des Montagnes France, Angel des Montagnes Italia Srl et Angel des Montagnes Suisse.

Une copie de ces déclarations restera après avoir été signée «Ne Varietur» par les membres du bureau, le mandataire des actionnaires et le notaire instrumentant, annexée au présent acte.

Au bénéfice de ces déclarations, l'assemblée décide de leur donner décharge pleine et entière ainsi qu'au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ MILLE EUROS (1.000.- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. NEZAR, C. NOEL, D. SABBATUCCI, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 6 mai 2013. Relation: LAC/2013/20911. Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2013.

Référence de publication: 2013062147/78.

(130077040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

Boulangerie-Pâtisserie Kremer-Jakoby S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1430 Luxembourg, 11, boulevard Pierre Dupong.

R.C.S. Luxembourg B 24.971.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2013.

Référence de publication: 2013062171/10.

(130077261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

BlueGem Delta Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-1857 Luxembourg, 5, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 164.882.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2013.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013062169/12.

(130077296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

Boadilla R.E.I. Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 134.715.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jan Willem Overheul

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2013062170/12.

(130077250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

Brandenburg Archie GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 135.033.

Les comptes annuels au 31 mars 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

Brandenburg Archie GP S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013062172/12.

(130076783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

Association Familiale d'Investisseurs Responsables - AFIR Holding & Management Company, Société Coopérative organisée comme une Société Anonyme.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 78.766.

L'an deux mille treize, le vingt-six avril, par devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg, se tient une assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'Assemblée) de ASSOCIATION FAMILIALE D'INVESTISSEURS RESPONSABLES - AFIR HOLDING & MANAGEMENT COMPANY, une société coopérative organisée comme une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 78.766 (la Société).

La Société a été constituée le 8 novembre 2000, en vertu d'un acte de Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°363 du 17 mai 2001. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 6 avril 2011 en vertu d'un acte de Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Rambrouch, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°2445 du 12 octobre 2011.

L'Assemblée est présidée par Pierre Lentz, administrateur, résidant professionnellement à Luxembourg (le Président).

Le Président désigne Audrey Cubizolles, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en tant que secrétaire de l'Assemblée (le Secrétaire).

L'Assemblée désigne Edoardo Romano, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en tant que scrutateur de l'Assemblée (le Scrutateur).

Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur constituent ensemble le Bureau.

Les actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée et le nombre d'actions qu'ils détiennent figurent sur une liste de présence qui restera annexée au présent acte après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et les membres du Bureau pour être soumises aux formalités de l'enregistrement.

Le Bureau ayant ainsi été constitué, le Président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

I. Il apparaît de la liste de présence établie et certifiée par les membres du Bureau que l'intégralité des cinq millions huit cent soixante-quinze mille huit cent quatre-vingt-douze (5.875.892) actions de la Société est dûment représentée à l'Assemblée.

II. L'intégralité du capital social étant représentée à l'Assemblée, chaque actionnaire renonce aux formalités de convocation, s'estimant dûment convoqué et déclarant avoir pris connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué par avance.

III. L'Assemblée qui est par conséquent dûment constituée peut délibérer sur les points de l'ordre du jour reproduit ci-dessous:

- (1) Création de cinq nouvelles catégories d'actions et répartition des actions actuelles au sein de ces catégories;
- (2) Modification de l'article 5 des statuts de la Société et création d'un nouvel article 10.3.3 pour refléter les modifications ci-dessus;
- (3) Ratification des cessions d'actions ayant eu lieu en dehors de la période de transaction et agrément des cessionnaires des actions en qualité d'actionnaires de la Société; et
- (4) Divers.

IV. Après délibération, l'Assemblée a pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'Assemblée décide de (i) créer cinq nouvelles catégories d'actions assorties de droits économiques distincts et (ii) répartir les actions actuelles entre les cinq nouvelles catégories d'actions sur base de la répartition suivante:

Actionnaire	Catégorie d'actions	Nombre d'actions
Nathalie Guiot	Actions A	12.591
Séverine Guiot-Lahache	Actions A	5.996
Nathalie Guiot	Actions B	10.492
Séverine Guiot-Lahache	Actions B	10.492
Thomas Leclercq	Actions C	89.936
Julien Leclercq	Actions C	89.936
Thomas Leclercq	Actions D	299.787
Mathieu Leclercq	Actions D	130.668
Julien Leclercq	Actions D	299.787
		Solde total actuel moins le nombre d'actions
Le solde des actions par tous les actionnaires	Actions E	converties en actions A,B,C et D, soit 4.926.207 actions

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société et de créer un nouvel article 10.3.3 qui seront désormais à lire comme suit:

Art. 5. Capital social. Le capital social souscrit est représenté par des actions de catégorie A (les Actions A), des actions de catégorie B (les Actions B), des actions de catégorie C (les Actions C), des actions de catégorie D (les Actions D), et des actions de catégorie E (les Actions E), chacune des actions étant sans désignation de valeur nominale.

Au jour de la conversion de la Société en société coopérative organisée comme une société anonyme, le nombre d'actions de la Société souscrite était de cinq millions neuf cent quatre-vingt-six mille deux cent cinquante-neuf (5.986.259).

Le capital social souscrit minimum est de cent mille euros (100.000 EUR) (le Capital Minimum). Le montant du Capital Minimum peut être augmenté ou réduit par une décision de la collectivité des actionnaires réunie en Assemblée générale extraordinaire en application des dispositions de l'article 10.3.2 des présents statuts.

Le capital social peut être formé par apport en numéraire, apport en nature, par la capitalisation des bénéfices et réserves distribuables, y compris la prime d'émission, ou par l'exercice d'obligations convertibles, ou de tout autre instrument de dette convertible, ou tout autre instrument convertible, échangeable ou pouvant être exercé en actions.

Le capital est variable, sans modification des statuts, pour ce qui dépasse le montant du Capital Minimum.

Les actions sont et resteront nominatives."

"10.3.3. Distribution de dividendes

Les profits bruts de la Société constatés dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, des amortissements et de toute autre charge, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé 5% (cinq pour cent) pour la constitution de la réserve légale (la Réserve Légale) jusqu'à ce que la Réserve Légale atteigne 10% (dix pour cent) du capital social de la Société.

Le solde du bénéfice net (après l'allocation à la Réserve Légale) plus le cas échéant, le montant de toute réserve distribuable ou disponible (le Profit Distribuable), le cas échéant, peut être distribué par l'Assemblée générale des actionnaires de la Société. Si l'Assemblée générale des actionnaires de la Société décide de distribuer le Profit Distribuable, elle doit le faire de la manière suivante:

- (a) premièrement, aux détenteurs d'Actions A, jusqu'à un montant égal à 1% (un pour cent) du pair comptable des Actions A;
- (b) deuxièmement, aux détenteurs d'Actions B, jusqu'à un montant égal à 1% (un pour cent) du pair comptable des Actions B;
- (c) troisièmement, aux détenteurs d'Actions C, jusqu'à un montant égal à 1% (un pour cent) du pair comptable des Actions C;
- (d) quatrièmement, aux détenteurs d'Actions D, jusqu'à un montant égal à 1% (un pour cent) du pair comptable des Actions D;
- (e) cinquièmement, aux détenteurs d'Actions E, jusqu'à un montant égal à 1% (un pour cent) du pair comptable des Actions E; et
- (f) sixièmement, à tous les actionnaires, proportionnellement au nombre d'actions détenues."

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de ratifier les cessions d'actions ayant eu lieu en dehors de la période de transaction et de donner leur agrément aux cessionnaires des actions en qualité d'actionnaires de la Société, à savoir (i) l'entrée au capital de la Société par la société Progeny, le 23 juillet 2012, par l'achat d'actions de la Société détenues par Monsieur Olivier Leclercq, et (ii) l'entrée au capital de la Société par la société Olivarius Hospitality California LLC par apport d'actions de la Société par Monsieur Olivier Leclercq.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence des présentes résolutions sont estimés approximativement à EUR 1200.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au Bureau, le Bureau a signé ensemble avec le notaire l'original du présent acte.

Signé: P. Lentz, A. Cubizolles, E. Romano et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 6 mai 2013. Relation: LAC/2013/20891. Reçu soixante-quinze euros Eur 75,-.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 15 mai 2013.

Référence de publication: 2013062154/118.

(130076816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

Balham Holding S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.312.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 135.525.

Il est à noter la nouvelle adresse de l'Associé Unique de la Société comme suit :

- Klenix Limited, ayant pour adresse le 23 Florinis Street, STADYL Building, 4th Floor, Nicosia 1065, Chypre.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BALHAM HOLDING S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Gérant Unique

Référence de publication: 2013062173/14.

(130076717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

BBTPS Networks Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 171.123.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013062174/10.

(130077074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

BDC Clinics S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 159.454.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013062175/10.

(130077020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

BDC Pasta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 161.631.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013062176/10.

(130077075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

BDC Sol S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 152.671.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013062177/10.

(130077019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

BHF-BANK Aktiengesellschaft Niederlassung Luxemburg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 107.151.

Das Unterschriftenverzeichnis der

BHF-BANK Aktiengesellschaft

Niederlassung Luxemburg

534, rue de Neudorf

L-2220 Luxemburg

wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Luxemburg, den 08. Mai 2013.

BHF-BANK Aktiengesellschaft Niederlassung Luxemburg

Thilo Schiering / Roland Steies

Niederlassungsleiter / Niederlassungsleiter

Référence de publication: 2013062180/17.

(130077049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

AXA Mezzanine II S.A., SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 138.458.

In the year two thousand and thirteen,
on the seventh day of the month of May.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,
there appeared:

Ms. Jennifer Ferrand, employee, with professional address in Luxembourg,

acting in her capacity as special proxyholder of "AXA Mezzanine II S.A., SICAR", a société d'investissement en capital à risque incorporated under the form of a public limited company (société anonyme) and governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by a deed of the undersigned notary, of 6 May 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 1294 of 28 May 2008 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B-138.458 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary on 18 March 2013, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations;

by virtue of the authority conferred on her by resolutions adopted by the board of directors of the Company on 11 March 2013 and 29 March 2013, an excerpt of which resolutions, signed ne varietur by the attorney-in-fact and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed with which it shall be formalised.

Said appearing person, acting in her said capacity, has requested the undersigned notary to record the following declarations and statements:

I. That the issued capital of the Company is set at eleven million seven hundred eighty-one thousand one hundred ten euro (EUR 11,781,110.-) divided into five hundred eight thousand two hundred sixty-four (508,264) class A Series 1 shares (the "Class A Series 1 Shares"), three hundred eighty-two thousand eight hundred sixty (382,860) class A Series 2 shares (the "Class A Series 2 Shares") and two hundred eighty-two thousand nine hundred eighty-four (282,984) class A' Series 2 shares (the "Class A' Series 2 Shares"), two thousand six hundred eighty-two (2,682) class B shares ("the Class B Shares") and one thousand three hundred twenty-one (1,321) class C shares (the "Class C Shares"). Each issued share of whatever class has a nominal value of ten euro (EUR 10.-) and may, upon issue, be only partially paid up.

II. That pursuant to Article FIVE (5) of the Company's articles of incorporation (the "Articles"), the authorised capital of the Company has been fixed at five hundred million euro (EUR 500,000,000.-) divided into twenty-one million six hundred thirty-three thousand seven hundred ninety (21,633,790) Class A Series 1 Shares, sixteen million two hundred ninety-six thousand one hundred ninety-six (16,296,196) Class A Series 2 Shares, twelve million forty-five thousand fourteen (12,045,014) Class A' Series 2 Shares, sixteen thousand five hundred (16,500) Class B Shares and eight thousand five hundred (8,500) Class C Shares. Each authorised share of whatever class has a nominal value of ten euro (EUR 10.-) and that pursuant to the same Article FIVE (5), the board of directors of the Company has been authorised to increase the issued share capital of the Company.

III. That the board of directors of the Company, in accordance with the authority conferred on it pursuant to Article FIVE (5) of the Company's Articles, has decided to increase the issued share capital by an amount of ninety thousand euro (EUR 90,000.-) by the issuance of three thousand eight hundred ninety-six (3,896) new Class A Series 1 Shares, two thousand nine hundred thirty-five (2,935) new Class A Series 2 Shares and two thousand one hundred sixty-nine (2,169) new Class A' Series 2 Shares, each share of each class of shares having a nominal value of ten euro (EUR 10.-), the new Class A Series 1 Shares having the same rights and privileges that the existing Class A Series 1 Shares, the new Class A Series 2 Shares having the same rights and privileges that the existing Class A Series 2 Shares and the new Class A' Series 2 Shares having the same rights and privileges that the existing Class A' Series 2 Shares, and together with a share premium in a total amount of eight million nine hundred ten thousand euro (EUR 8,910,000.-).

IV. That the board of directors of the Company:

1) in its meeting of 11 March 2013 has decided to issue and allot, to the same subscribers as detailed in said minutes of the board of directors' meeting, for value date 22 March 2013:

- three thousand six hundred eighty (3,680) new Class A Series 1 Shares with a par value of ten euro (EUR 10.-) each, with payment of a share premium of Class A Series 1 Shares in a total amount of three million six hundred forty-two thousand seven hundred eighty-five point eighty-four euro (EUR 3,642,785.84), by a contribution in cash;

- two thousand seven hundred seventy-two (2,772) new Class A Series 2 Shares with a par value of ten euro (EUR 10.-) each, with payment of a share premium of Class A Series 2 Shares in a total amount of two million seven hundred forty-four thousand nineteen point fourteen euro (EUR 2,744,019.14), by a contribution in cash;

- two thousand forty-eight (2,048) new Class A' Series 2 Shares with a par value of ten euro (EUR 10.-) each, with payment of a share premium of Class A' Series 2 Shares in a total amount of two million twenty-eight thousand one hundred ninety-five point zero two euro (EUR 2,028,195.02), by a contribution in cash;

2) in its meeting of 29 March 2013 has decided to issue and allot, to the same subscribers as detailed in said minutes of the board of directors' meeting, for value date 3 April 2013:

- two hundred sixteen (216) new Class A Series 1 Shares with a par value of ten euro (EUR 10.-) each, with payment of a share premium of Class A Series 1 Shares in a total amount of two hundred fourteen thousand two hundred eighty-three point thirty-eight euro (EUR 214,283.38), by a virtual contribution;

- one hundred sixty-three (163) new Class A Series 2 Shares with a par value of ten euro (EUR 10.-) each, with payment of a share premium of Class A Series 2 Shares in a total amount of one hundred sixty-one thousand four hundred thirteen point seventy-four euro (EUR 161,413.74), by a virtual contribution;

- one hundred twenty-one (121) new Class A' Series 2 Shares with a par value of ten euro (EUR 10.-) each, with payment of a share premium of Class A' Series 2 Shares in a total amount of one hundred nineteen thousand three hundred two point eighty-eight euro (EUR 119,302.88), by a virtual contribution.

V. That all these new Class A Series 1 Shares, Class A Series 2 Shares and Class A' Series 2 Shares have been entirely subscribed and fully paid up as described above, so that the total amount of NINE MILLION EURO (EUR 9,000,000.-) thus being for the capital increase:

- following the Class A Series 1 Shares issuance the amount of THIRTY-EIGHT THOUSAND NINE HUNDRED SIXTY EURO (EUR 38,960.-);

- following the Class A Series 2 Shares issuance the amount of TWENTY-NINE THOUSAND THREE HUNDRED FIFTY EURO (EUR 29,350.-);

- following the Class A' Series 2 Shares issuance the amount of TWENTY-ONE THOUSAND SIX HUNDRED NINETY EURO (EUR 21,690.-);

and for the paid up share premium:

- the amount of THREE MILLION EIGHT HUNDRED FIFTY-SEVEN THOUSAND SIXTY-NINE POINT TWENTY-TWO EURO (EUR 3,857,069.22) for the Class A Series 1 paid up share premium;

- the amount of TWO MILLION NINE HUNDRED FIVE THOUSAND FOUR HUNDRED THIRTY-TWO POINT EIGHTY-EIGHT EURO (EUR 2,905,432.88) for the Class A Series 2 paid up share premium;

- the amount TWO MILLION ONE HUNDRED FORTY-SEVEN THOUSAND FOUR HUNDRED NINETY-SEVEN POINT NINETY EURO (EUR 2,147,497.90) for the Class A' Series 2 paid up share premium.

All these amounts have been at the entire and free disposal of the Company at the date of subscription and issue, proof of which has been given to the undersigned notary, who expressly acknowledges this.

VI. That as a consequence of the above mentioned increase of the issued share capital, paragraph one of Article 5 of the Articles is therefore amended and shall be read as follows:

Art. 5. Corporate Capital. "The issued capital of the Company is set at eleven million eight hundred seventy-one thousand one hundred ten euro (EUR 11,871,110.-) divided into five hundred twelve thousand one hundred sixty (512,160) Class A Series 1 Shares, three hundred eighty-five thousand seven hundred ninety-five (385,795) Class A Series 2 Shares and two hundred eighty-five thousand one hundred fifty-three (285,153) Class A' Series 2 Shares, two thousand six hundred eighty-two (2,682) Class B Shares and one thousand three hundred twenty-one (1,321) Class C Shares. Each issued share of whatever class has a nominal value of ten euro (EUR 10.-) and may, upon issue, be only partially paid up."

Expenses

The expenses, incumbent on the company and charged to it by reason of the present deed, are estimated at approximately four thousand three hundred euro.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. Upon request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereas, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, said person signed together with Us notary the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille treize,

le septième jour du mois de mai.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Mademoiselle Jennifer Ferrand, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de «AXA Mezzanine II S.A., SICAR», une société d'investissement en capital à risque constituée sous la forme d'une société anonyme et régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée le 6 mai 2008 suivant acte reçu par le notaire soussigné, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 1294 du 28 mai 2008 et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-138.458 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 18 mars 2013, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations;

en vertu d'une procuration lui conférée par résolutions adoptées par le conseil d'administration de la Société en date du 11 mars 2013 et

en date du 29 mars 2013, un extrait des dites résolutions, après avoir été signées ne varietur par le mandataire spécial et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte avec lequel il sera formalisé.

Laquelle personne comparante, agissant en ladite qualité, a requis le notaire soussigné de documenter les déclarations et constatations suivantes:

I. Que le capital social de la Société s'élève actuellement à onze millions sept cent quatre-vingt-un mille cent dix euros (EUR 11.781.110,-) représenté par cinq cent huit mille deux cent soixante-quatre (508.264) actions de catégorie A Série 1 (les «Actions de Catégorie A Série 1»), trois cent quatre-vingt-deux mille huit cent soixante (382.860) actions de catégorie A Série 2 (les «Actions de Catégorie A Série 2») et deux cent quatre-vingt-deux mille neuf cent quatre-vingt-quatre (282.984) actions de catégorie A' Série 2 (les «Actions de Catégorie A' Série 2»), deux mille six cent quatre-vingt-deux (2.682) actions de catégorie B (les «Actions de Catégorie B») et mille trois cent vingt et une (1.321) actions de catégorie C (les «Actions de Catégorie C»). Chaque action émise a une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) et peut, à l'émission, n'être que partiellement libérée.

II. Qu'en vertu de l'article CINQ (5) des statuts de la Société (les «Statuts»), le capital autorisé de la Société a été fixé à cinq cents millions d'euros (EUR 500.000.000,-) représenté par vingt-et-un millions six cent trente-trois mille sept cent quatre-vingt-dix (21.633.790) Actions de Catégorie A Série 1, seize millions deux cent quatre-vingt-seize mille cent quatre-vingt-seize (16.296.196) Actions de Catégorie A Série 2, douze millions quarante-cinq mille quatorze (12.045.014) Actions de Catégorie A' Série 2, seize mille cinq cents (16.500) Actions de Catégorie B et huit mille cinq cents (8.500) Actions de Catégorie C. Chaque action autorisée de chaque catégorie a une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) et qu'en vertu du même Article CINQ (5), le conseil d'administration de la Société a été autorisé à procéder à des augmentations de capital, lequel article des Statuts étant alors à modifier de manière à refléter les augmentations de capital ainsi réalisées.

III. Que le conseil d'administration de la Société, et en conformité avec les pouvoirs lui conférés en vertu de l'article CINQ (5) des Statuts de la Société, a décidé d'augmenter le capital social souscrit à concurrence de quatre-vingt-dix mille euros (EUR 90.000,-) par l'émission de trois mille huit cent quatre-vingt-seize (3.896) nouvelles Actions de Catégorie A Série 1, deux mille neuf cent trente-cinq (2.935) nouvelles Actions de Catégorie A Série 2 et deux mille cent soixante-neuf (2.169) nouvelles Actions de Catégorie A' Série 2, chaque action de chaque catégorie d'actions ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-), les nouvelles Actions de Catégorie A Série 1 jouissant des mêmes droits et avantages que les actions de Catégorie A Série 1 existantes, les nouvelles Actions de Catégorie A Série 2 jouissant des mêmes droits et avantages que les actions de Catégorie A Série 2 existantes et les nouvelles Actions de Catégorie A' Série 2 jouissant des mêmes droits et avantages que les actions de Catégorie A' Série 2 existantes, et ensemble avec une prime d'émission d'un montant total de huit millions neuf cent dix mille euros (EUR 8.910.000,-).

IV. Que le conseil d'administration de la Société:

1) lors de sa réunion du 11 mars 2013 a décidé d'émettre et d'allouer aux mêmes souscripteurs dont il est fait référence dans ledit procès-verbal de la réunion du conseil d'administration, avec date de valeur 22 mars 2013:

- trois mille six cent quatre-vingts (3.680) nouvelles Actions de Catégorie A Série 1 ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, avec paiement d'une prime d'émission relative aux Actions de Catégorie A Série 1 d'un montant total de trois millions six cent quarante-deux mille sept cent quatre-vingt-cinq virgule quatre-vingt-quatre euros (EUR 3.642.785,84), par un apport en numéraire;

- deux mille sept cent soixante-douze (2.772) nouvelles Actions de Catégorie A Série 2 ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, avec paiement d'une prime d'émission relative aux Actions de Catégorie A Série 2 d'un montant total de deux millions sept cent quarante-quatre mille dix-neuf virgule quatorze euros (EUR 2.744.019,14), par un apport en numéraire;

- deux mille quarante-huit (2.048) nouvelles Actions de Catégorie A' Série 2 ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, avec paiement d'une prime d'émission relative aux Actions de Catégorie A' Série 2 d'un montant total de deux millions vingt-huit mille cent quatre-vingt-quinze virgule zéro deux euros (EUR 2.028.195,02), par un apport en numéraire;

2) lors de sa réunion du 29 mars 2013 a décidé d'émettre et d'allouer aux mêmes souscripteurs dont il est fait référence dans ledit procès-verbal de la réunion du conseil d'administration, avec date de valeur 3 avril 2013:

- deux cent seize (216) nouvelles Actions de Catégorie A Série 1 ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, avec paiement d'une prime d'émission relative aux Actions de Catégorie A Série 1 d'un montant total de deux cent quatorze mille deux cent quatre-vingt-trois virgule trente-huit euros (EUR 214.283,38), par un apport virtuel;

- cent soixante-trois (163) nouvelles Actions de Catégorie A Série 2 ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, avec paiement d'une prime d'émission relative aux Actions de Catégorie A Série 2 d'un montant total de cent soixante et un mille quatre cent treize virgule soixante-quatorze euros (EUR 161.413,74), par un apport virtuel;

- cent vingt et une (121) nouvelles Actions de Catégorie A' Série 2 ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, avec paiement d'une prime d'émission relative aux Actions de Catégorie A' Série 2 d'un montant total de cent dix-neuf mille trois cent deux virgule quatre-vingt-huit euros (EUR 119.302,88), par un apport virtuel;

V. Que toutes les nouvelles Actions de Catégorie A Série 1, Actions de A Série 2 et Actions de Catégorie A' Série 2 ont été entièrement souscrites et libérées intégralement comme indiqué ci-dessus, de sorte que la somme totale de NEUF MILLIONS EUROS (EUR 9.000.000,-) faisant pour l'augmentation de capital:

- suivant l'émission des Actions de Catégorie A Série 1 la somme de TRENTE-HUIT MILLE NEUF CENT SOIXANTE EUROS (EUR 38.960,-);

- suivant l'émission des Actions de Catégorie A Série 2 la somme de VINGT-NEUF MILLE TROIS CENT CINQUANTE EUROS (EUR 29.350,-);

- suivant l'émission des Actions de Catégorie A' Série 2 la somme de VINGT ET UN MILLE SIX CENT QUATRE-VINGT-DIX EUROS (EUR 21.690,-);

et pour la prime d'émission le montant de:

- TROIS MILLIONS HUIT CENT CINQUANTE-SEPT MILLE SOIXANTE-NEUF VIRGULE VINGT-DEUX EUROS (EUR 3.857.069,22) pour la prime d'émission relative aux Actions de Catégorie A Série 1;

- DEUX MILLIONS NEUF CENT CINQ MILLE QUATRE CENT TRENTE-DEUX VIRGULE QUATRE-VINGT-HUIT EUROS (EUR 2.905.432,88) pour la prime d'émission relative aux Actions de Catégorie A Série 2;

- DEUX MILLIONS CENT QUARANTE-SEPT MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-DIX-SEPT VIRGULE QUATRE-VINGT-DIX EUROS (EUR 2.147.497,90) pour la prime d'émission relative aux Actions de Catégorie A' Série 2.

Ces montants ont été à la libre et entière disposition de la Société à la date de souscription et d'émission, dont la preuve a été rapportée au notaire soussigné, qui la reconnaît expressément.

VI. Que suite à la réalisation de cette augmentation du capital social souscrit, le premier alinéa de l'Article 5 des Statuts est modifié en conséquence et aura désormais la teneur suivante:

Art. 5. Capital Social. «Le capital émis de la Société est fixé à onze millions huit cent soixante et onze mille cent dix euros (EUR 11.871.110,-) représenté par cinq cent douze mille cent soixante (512.160) Actions de Catégorie A Série 1, trois cent quatre-vingt-cinq mille sept cent quatre-vingt-quinze (385.795) Actions de Catégorie A Série 2 et deux cent quatre-vingt-cinq mille cent cinquante-trois (285.153) Actions de Catégorie A' Série 2, deux mille six cent quatre-vingt-deux (2.682) Actions de Catégorie B et mille trois cent vingt-et-une (1.321) Actions de Catégorie C. Chaque action émise a une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) et peut, à l'émission, n'être que partiellement libérée.»

Frais

Les frais incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de quatre mille trois cents euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande de la personne comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française. À la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la personne comparante, connue du notaire par ses nom, prénom usuels, état et demeure, ladite personne comparante a signé avec Nous notaire instrumentant le présent acte.

Signé: J. FERRAND, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 10 mai 2013. Relation: EAC/2013/6090. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013062159/217.

(130076577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

Black Associates s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5360 Schrassig, 23, rue d'Oetrange.

R.C.S. Luxembourg B 136.629.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAZARS ATO

Référence de publication: 2013062182/10.

(130077169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

Corporate II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 131.531.

Die Bilanz zum 31. Dezember 2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DWS Investment S.A. (Verwaltungsgesellschaft)

Unterschriften

Référence de publication: 2013062202/11.

(130077303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

Corporate III, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 131.532.

Die Bilanz zum 31. Dezember 2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DWS Investment S.A. (Verwaltungsgesellschaft)

Unterschriften

Référence de publication: 2013062203/11.

(130077302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

Corporate X, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 142.878.

Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung vom 16. April 2013

Die Generalversammlung beschließt, KPMG Luxembourg S. a r. l., geschäftlich ansässig in L-2520 Luxembourg, 9, Allee Scheffer, als Wirtschaftsprüfer der Gesellschaft für das Geschäftsjahr 2013 zu ernennen.

Der Verwaltungsrat setzt sich zum 16.04.2013 wie folgt zusammen:

Herr Klaus-Michael Vogel (Vorsitzender)

Herr Manfred Bauer

Herr Nikolaus Schmidt-Narischkin

Frau Silvia Wagner hat das Verwaltungsratsmandat zum 01.02.2013 niedergelegt.

Die Mandate sämtlicher Mitglieder des Verwaltungsrates enden anlässlich der ordentlichen Generalversammlung, die im Jahr 2014 stattfindet und die über das Geschäftsjahr 2013 entscheidet.

DWS Investment S.A. (Verwaltungsgesellschaft)

Unterschriften

Référence de publication: 2013062205/19.

(130076635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

Corporate XI, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 142.877.

Die Bilanz zum 30. November 2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DWS Investment S.A. (Verwaltungsgesellschaft)

Unterschriften

Référence de publication: 2013062206/11.

(130076682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

CALI Europe, Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 31-33, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 75.007.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 24 décembre 2012 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 24 janvier 2013.

Francis KESSELER
NOTAIRE

Référence de publication: 2013062207/13.

(130076918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

Celos Sports AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1320 Luxembourg, 90, rue de Cessange.
R.C.S. Luxembourg B 177.168.

STATUTEN

Im Jahre zweitausenddreizehn, den sechszwanzigsten April.

Vor Uns Notar Roger ARRENSDORFF, im Amtssitz zu Luxemburg (Großherzogtum Luxemburg).

Ist erschienen:

- CELOS INVEST AG, mit Sitz zu L-1320 Luxembourg, 90, rue de Cessange, eingetragen im Handelsregister unter der Nummer B 142.128,

hier vertreten durch sein einziges Verwaltungsratsmitglied Christian SCHWAB, Bankkaufmann, geschäftsansässig zu L-1320 Luxembourg, 90, rue de Cessange,

handelnd auf Grund von Artikel 7 der Statuten.

Vorbenannte Person ersucht den unterzeichneten Notar, die Satzung einer von ihr zu gründenden Aktiengesellschaft luxemburgischen Rechts wie folgt zu beurkunden:

Art. 1. Zwischen den Vertragsparteien und allen Personen welche später Aktionäre der Gesellschaft werden, wird eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung "Celos Sports AG" gegründet.

Art. 2. Die Gesellschaft wird gegründet für eine unbestimmte Dauer von heute angerechnet. Sie kann frühzeitig aufgelöst werden durch Entscheid der Aktionäre, entscheidend so, wie im Falle einer Statutenänderung.

Art. 3. Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg.

Sollten außergewöhnliche Ereignisse militärischer, politischer, ökonomischer oder sozialer Natur die normale Aktivität der Gesellschaft behindern oder bedrohen, so kann der Sitz der Gesellschaft durch einfache Entscheidung des Verwaltungsrates in eine andere Ortschaft des Großherzogtums Luxemburg oder sogar ins Ausland verlegt werden und zwar so lange bis zur Wiederherstellung normaler Verhältnisse.

Art. 4. Die Gesellschaft hat zum Zweck die Abwicklung von kommerziellen, industriellen und finanziellen Geschäften, unter welcher Form auch immer, aller Geschäfte welche sich auf Mobiliar- und Immobilienwerte beziehen sowie die Beteiligung an anderen Gesellschaften.

Desweiteren kann sie Gesellschaften an denen sie beteiligt ist, jede Art von Unterstützung gewähren, sei es durch Darlehen, Garantien und Vorschüsse.

Die Gesellschaft kann alle Arten von Wertpapieren und Rechten erwerben, dieselben verwalten und verwerten.

Die Gesellschaft kann generell alle Tätigkeiten und Geschäfte betreiben welche mittelbar oder unmittelbar mit ihrem Gesellschaftszweck zusammenhängen.

Art. 5. Das gezeichnete Aktienkapital beträgt EINUNDREISSIGTAUSEND EURO (31.000.- €), eingeteilt in SECHSHUNDERTZWANZIG (620) Aktien mit einem Nominalwert von je FÜNFZIG EURO (50.- €), welche eine jede Anrecht gibt auf eine Stimme in den Generalversammlungen.

Die Aktien, je nach Wahl des Eigentümers, sind Inhaberaktien oder lauten auf Namen.

Die Aktien können, auf Wunsch des Besitzers, aus Einzelaktien oder aus Aktienzertifikaten für zwei oder mehr Aktien bestehen.

Das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft kann erhöht oder herabgesetzt werden, durch Beschluß der Generalversammlung, welcher wie bei Satzungsänderungen zu fassen ist.

Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes und gemäß den darin festgelegten Bedingungen ihre eigenen Aktien erwerben.

Art. 6. Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat verwaltet, der aus drei Personen bestehen muss, welcher aus seinen Reihen einen Vorsitzenden wählt und bei einer Einpersonenaktiengesellschaft aus einem Mitglied bestehen kann. Sie werden ernannt für eine Dauer die sechs Jahre nicht überschreiten darf. Der Vorsitzende kann auch durch die Generalversammlung ernannt werden.

Art. 7. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, um die Gesellschaftsangelegenheiten zu führen und die Gesellschaft im Rahmen des Gesellschaftszweckes zu verwalten. Er ist für alles zuständig, was nicht ausdrücklich durch das Gesetz oder die vorliegende Satzung der Generalversammlung vorbehalten ist.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt Vorauszahlungen auf Dividenden zu machen, im Rahmen der Bedingungen und gemäß den Bestimmungen welche durch das Gesetz festgelegt sind.

Der Verwaltungsrat oder die Generalversammlung kann die ganze oder teilweise tägliche Geschäftsführung, sowie die Vertretung der Gesellschaft betreffend diese Geschäftsführung, an ein oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, Direktoren, Geschäftsführer oder Agenten übertragen, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen.

Die Gesellschaft wird verpflichtet sei es durch die gemeinsame Unterschrift von den geschäftsführenden Verwaltungsratsmitgliedern der Klassen A und B, oder des geschäftsführenden Verwaltungsratsmitglieds der Klasse A und eines Verwaltungsratsmitglieds, oder durch die alleinige Unterschrift des geschäftsführenden Verwaltungsratsmitglieds der Klasse A, oder des Verwaltungsratsvorsitzenden, oder des alleinigen Verwaltungsratsmitglieds.

Art. 8. Die Gesellschaft wird bei Gericht als Klägerin oder als Beklagte durch ein Verwaltungsratsmitglied oder durch die hierzu speziell bestellte Person rechtsgültig vertreten.

Art. 9. Die Tätigkeit der Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Kommissare überwacht.

Sie werden ernannt für eine Dauer, welche sechs Jahre nicht überschreiten darf.

Art. 10. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember.

Art. 11. Die jährliche Generalversammlung tritt am Gesellschaftssitz oder an dem im Einberufungsschreiben genannten Ort zusammen und zwar am 2. Donnerstag des Monats April jeden Jahres um 11.00 Uhr.

Falls der vorgenannte Tag ein Feiertag ist, findet die Versammlung am ersten nachfolgenden Werktag statt.

Art. 12. Um der Generalversammlung beiwohnen zu können, müssen die Besitzer von Inhaberaktien fünf volle Tage vor dem festgesetzten Datum ihre Aktien hinterlegen. Jeder Aktionär hat das Recht selbst zu wählen oder einen Mandatar zu bestellen. Letzterer muß nicht unbedingt Aktionär sein.

Art. 13. Die Generalversammlung hat die weitestgehenden Befugnisse um alle Akte, welche die Gesellschaft interessieren zu tätigen oder gutzuheißen. Sie entscheidet über die Zuweisung und über die Aufteilung des Nettogewinns.

Die Generalversammlung kann beschließen, Gewinne und ausschüttungsfähige Rücklagen zur Kapitaltilgung zu benutzen, ohne Durchführung einer Kapitalherabsetzung.

Art. 14. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915, sowie auf dessen spätere Änderungen.

Übergangsbestimmungen

1) Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tag und endet am 31. Dezember 2013.

2) Die erste ordentliche Generalversammlung findet statt im Jahre 2014.

Kapitalzeichnung

Die Aktien wurden durch den einzigen Aktieninhaber gezeichnet.

Das gezeichnete Kapital wurde bar in voller Höhe eingezahlt. Demzufolge steht der Gesellschaft der Betrag von EINUNDREISSIGTAUSEND EURO (31.000.- €) zur Verfügung, was dem unterzeichneten Notar nachgewiesen und von diesem ausdrücklich bestätigt wird.

Bescheinigung

Der unterzeichnete Notar bescheinigt, daß die Bedingungen von Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Schätzung der Gründungskosten

Die Gründer schätzen die Kosten, Gebühren und jedwelche Auslagen, welche der Gesellschaft aus Anlaß gegenwärtiger Gründung erwachsen, auf ungefähr ACHTHUNDERTFÜNZIG EURO (850.- €).

Außerordentliche Generalversammlung

Sodann hat der Erschienene in einer außerordentlichen Generalversammlung folgende Beschlüsse gefaßt:

Erster Beschluß

Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird auf drei (3) festgelegt, die der Kommissare auf einen (1), die der geschäftsführenden Verwaltungsratsmitglieder der Klasse A auf einen (1) und die der geschäftsführenden Verwaltungsratsmitglieder der Klasse B auf einen (1).

Zu Verwaltungsratsmitgliedern werden ernannt:

- 1.- Christian SCHWAB, Bankkaufmann, geschäftsansässig zu L-1320 Luxembourg, 90, rue de Cessange;
- 2.- Rafael DORAN, selbständiger Berater, wohnhaft zu D-83250 Marquartstein, Enzianstraße 22;
- 3.- Tobias BECHT, Vertriebsleiter, wohnhaft zu D-66919 Hermersberg, Schulstraße 5.

Zweiter Beschluß

Zum Kommissar wird ernannt:

- beTax Advisory & Compliance Services S.à r.l., mit Sitz zu L-1840 Luxembourg, 11, boulevard Joseph II, eingetragen im Handelsregister unter der Nummer B 160.749.

Dritter Beschluß

Zum geschäftsführenden Verwaltungsratsmitglied der Klasse A wird ernannt:

- Christian SCHWAB, Bankkaufmann, geschäftsansässig zu L-1320 Luxembourg, 90, rue de Cessange.

Vierter Beschluß

Zum geschäftsführenden Verwaltungsratsmitglied der Klasse B wird ernannt:

2.- Rafael DORAN, selbständiger Berater, wohnhaft zu D-83250 Marquartstein, Enzianstraße 22.

Fünfter Beschluß

Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder, des Kommissars und der geschäftsführenden Verwaltungsratsmitglieder der Klassen A und B enden am Tage der Generalversammlung welche über das Geschäftsjahr 2017 befindet.

Sechster Beschluß

Die Anschrift der Gesellschaft lautet

L-1320 Luxembourg, 90, rue de Cessange.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt die Anschrift der Gesellschaft abzuändern innerhalb der Gemeinde in der sich der statutarische Gesellschaftssitz befindet.

Siebter Beschluß

Gemäß den Bestimmungen des Artikels 60 des Gesetzes über die Gesellschaften und Artikel 7 der gegenwärtigen Satzung, ist der Verwaltungsrat ermächtigt unter seinen Mitgliedern ein oder mehrere geschäftsführende Verwaltungsratsmitglieder welche befugt sind die Gesellschaft durch ihre alleinige Unterschrift zu verpflichten für alles was die tägliche Geschäftsführung anbelangt (administrateur-délégué) zu bezeichnen.

Worüber Urkunde, Aufgenommen zu Luxembourg in der Amtsstube.

Und nach Vorlesung und Erklärung an den Erschienenen hat derselbe Uns Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: SCHWAB, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 29 avril 2013. Relation: LAC / 2013 / 19774. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 15 mai 2013

Référence de publication: 2013062194/134.

(130076847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

CREDEMLUX, Credem International (Lux), Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 10-12, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 11.546.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 15/05/2013.

Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2013062229/12.

(130076822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

DimaSilfo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 132.328.

Par la présente, je soussigné, HOFFMANN Othon Michel Alphonse, demeurant à L-9364 KEIWELBACH, Reisdorferstrooss, dénonce avec effet immédiat le siège social de la société:

DimaSilfo S.à r.l.

numéro RCSL: B 132328

siège social: L-9364 KEIWELBACH 2, Reisdorferstrooss

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013062243/13.

(130076788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

Dimension Data Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 89D, rue de Pafebruch.

R.C.S. Luxembourg B 43.810.

Il résulte de la réunion du conseil d'administration tenue le 27 novembre 2012 les nominations et/ou confirmations suivantes:

- Monsieur Pierre Dumont, administrateur-délégué, demeurant au 1, rue du Moulin, B-5081 La Bruyère en tant que Directeur Général et Directeur en charge de la gestion journalière des affaires de la société;

- Monsieur Patrick Hennés, demeurant au 19, route de Filsdorf, L-5671 Altwies en tant que Directeur en charge de la gestion journalière des affaires de la société;

- Monsieur Christophe Lambot, demeurant au 17, rue de Dalhem, L-4997 Schouweiler en tant que Directeur en charge de la gestion journalière des affaires de la société;

pour une durée de quatre années, c'est à dire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle tenue en 2016.

- Un Directeur pourra valablement représenter la société vis-à-vis de tiers avec la signature conjointe de tout membre du Conseil d'Administration, avec tout autre Directeur en charge de la gestion journalière ou avec toutes autres personnes, à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration de la société et ce dans les limites des pouvoirs qui leurs ont été conférés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2013.

Pour la société

Référence de publication: 2013062244/23.

(130077031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

Discovery A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 169.876.

In the year two thousand and thirteen, on the sixth day of May.

Before the undersigned, Maître Joseph ELVINGER, Civil Law Notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

Discovery Portugal Real Estate Management S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme), having its registered office at 5, rue Jean Monnet, 2180 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 167.546, acting on behalf of sub-fund A of Discovery Portugal Real Estate Fund SICAV-SIF, a partnership limited by shares (société en commandite par actions) qualifying as an investment company with variable capital - specialised investment fund (société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé), having its registered office at 5, rue Jean Monnet, 2180 Luxembourg, Grand

Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 167.560

here represented by Ms Sara Lecomte, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 1 March 2013, in Luxembourg.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Discovery A S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Jean Monnet, 2180 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 169.876, incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Decker, notary, residing in Howald-Hesperange, Grand Duchy of Luxembourg, dated 29 June 2012, whose articles of association (the "Articles") have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 2 August 2012, page 92426, number 1926. The Articles have not been amended since its incorporation.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions taken in accordance with the provisions of article 200-2 of the Luxembourg law on commercial companies of 10 August 1915, as amended, pursuant to which a sole shareholder of a société à responsabilité limitée shall exercise the powers of the general meeting of shareholders of the Company and the decisions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the Company's share capital by an amount of nine hundred eighty-seven thousand five hundred Euro (EUR 987,500.-) to raise the Company's current share capital from twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by one hundred twenty-five (125) shares of one hundred Euro (EUR 100.-) each, up to one million Euro (EUR 1,000,000.-) through the creation and issue of nine thousand eight hundred seventy-five (9,875) shares of one hundred Euro (EUR 100.-) each having the same rights as those attached to existing shares.

Subscription and Payment

The Sole Shareholder declares to subscribe to the nine thousand eight hundred seventy-five (9,875) newly issued shares of one hundred Euro (EUR 100.-) each and to fully pay up such new shares through a contribution in kind consisting in an uncontested, liquid and payable claim for a total amount of two million two hundred sixty-four thousand two hundred and thirty-five Euro (EUR 2,264,235.-) out of which nine hundred eighty-seven thousand five hundred Euro (EUR 987,500.-) are allocated to the share capital of the Company and one million two hundred seventy-six thousand seven hundred thirty-five Euro (EUR 1,276,735.-) are allocated to the share premium account.

Evidence of the contribution and its value has been given to the Notary by a copy of a valuation report which shows that the managers of the Company have confirmed that the value of the contribution made by the Sole Shareholder is at least equal to the nominal value of the new shares. The copy of the valuation report shall remain annexed to the present deed and shall be registered with it.

Second resolution

Further to the above resolution, the Sole Shareholder resolves to amend the 1st paragraph of article 5 of the Articles, which will now read as follows:

" **5.1.** The corporate capital of the Company is fixed at one million Euro (EUR 1,000,000.-) represented by ten thousand (10,000) shares with a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) (hereafter referred to as the "Shares"). The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders". "

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to two thousand seven hundred Euro (EUR 2,700.-).

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille treize, le six mai.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU

Discovery Portugal Real Estate Management S.A., une société anonyme constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Jean Monnet, 2180 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 167.546, agissant au nom de Discovery Portugal Real Estate Fund SICAV-SIF, une société en commandite par actions qualifiée comme une société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé, ayant son siège social au 5, rue Jean Monnet, 2180 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 167.560

ici représentée par Madame Sara Lecomte, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 1^{er} mars 2013, à Luxembourg.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique (l'"Associé Unique") de Discovery A S.à r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Jean Monnet, 2180 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 169.876, constituée suivant acte reçu par Maître Martine Decker, notaire de résidence à Howald-Hesperange, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 29 juin 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 2 août 2012, page 92426 et numéro 1926 et dont les statuts (les "Statuts") n'ont pas été modifiés depuis sa constitution.

La partie comparante représentant l'intégralité du capital social requiert le notaire d'acter les résolutions suivantes, prises conformément aux dispositions de l'article 200-2 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée, selon lesquelles l'associé unique d'une société à responsabilité limitée exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés de la Société et les décisions de l'associé unique seront actées dans des procès-verbaux ou prises par écrit:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant total de neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents Euros (EUR 987.500,-) afin de porter le capital social actuel de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales à cent Euros (EUR 100,-) chacune, à un million d'Euros (EUR 1.000.000,-) en créant et émettant neuf mille huit cent soixante-quinze (9.875) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune et ayant les mêmes droits que les parts sociales existantes.

Souscription et Paiement

L'Associé Unique déclare souscrire aux neuf mille huit cent soixante-quinze (9.875) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) et d'entièrement libérer de telles nouvelles parts sociales par un apport en nature consistant en une créance certaine, liquide et exigible pour un montant total de deux millions deux cent cinquante-deux mille neuf cent quatre-vingt-cinq Euros (EUR 2.252.985,-) dont neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents Euros (EUR 987.500,-) sont alloués au capital social de la Société et un million deux cent soixante-seize mille sept cent trente-cinq Euros (EUR 1.276.735,-) sont alloués au compte de prime d'émission.

Comme l'expose le rapport d'évaluation présenté au notaire et devant rester annexé à la présente afin d'être enregistrés avec les minutes, le conseil de gérance de la Société a confirmé que la valeur de l'apport par l'Associé Unique est au moins égale à la valeur nominale des nouvelles parts sociales.

Deuxième résolution

Suite à la résolution prise ci-dessus, l'Associé Unique décide de modifier le 1^{er} paragraphe de l'article 5 des Statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **5.1.** Le capital social souscrit est fixé à un million d'Euros (EUR 1.000.000,-) représenté par dix mille (10.000) parts sociales d'une valeur de cent Euros (EUR 100,-) (ci-après reprises comme les "Parts Sociales"). Les détenteurs de Parts Sociales sont ensemble dénommés ci-après les "Associés";

Frais

Les frais, coûts, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui devront être supportés par la Société en conséquence du présent acte s'élèvent approximativement à deux mille sept cents euros (EUR 2.700,-).

DONT ACTE, fait à Luxembourg, date qu'en tête du présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare qu'à la demande de la comparante, le présent acte est dressé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Après que lecture de l'acte a été faite à la personne comparante et dont le notaire connaît les nom, prénom, état civil et résidence, la personne pré-mentionnée a signé le présent acte ensemble avec le notaire.

Signé: S.LECOMTE, J.ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 7 mai 2013. Relation: LAC/2013/21079. Reçu soixante quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I.THILL.

Référence de publication: 2013062245/130.

(130076923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

Dahab Holdings S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 17.008.

Il résulte, d'une part, du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 22 avril 2013 que:

- les mandats des administrateurs sortants, à savoir:

* M. Stephan E. HADJI-TOUMA, administrateur, Président du Conseil d'Administration, Imm. Yared, rue Trabaud, Achrafieh, Beyrouth - Lebanon;

* Mme Maryse H. GARGOUR, administrateur, Villa Gargour, Metn - Lebanon;

* Mme Joyce GARGOUR, administrateur, 31, avenue Princesse Grace, MC-98000 MONACO.

ont été reconduits jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2017.

- ainsi que le mandat de celui du commissaire aux comptes sortant, M. Marco RIES, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg

a été reconduit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013.

D'autre part, il résulte de la résolution circulaire du Conseil d'Administration du 22 avril 2013 que le mandat de l'administrateur-délégué M. Stephan E. HADJI-TOUMA a également été reconduit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2017.

Pour extrait conforme

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2013062253/23.

(130076838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

DB Advisors SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 2, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 145.884.

Die Bilanz zum 31. Dezember 2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DB Advisors SICAV

Unterschriften

Référence de publication: 2013062255/11.

(130076636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

DH S S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 330.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 136.672.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2013.

Référence de publication: 2013062258/10.

(130076724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

DJE Lux Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 131.326.

Der Jahresabschluss vom 31. Dezember 2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für DJE LUX SICAV

DZ PRIVATBANK S.A.

Référence de publication: 2013062259/12.

(130077227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

DUHR Frères S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5401 Ahn, 25, rue de Niederdonven.

R.C.S. Luxembourg B 112.907.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 15 mai 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013062261/10.

(130077184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

Dec Second Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 191.689.389,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 88.483.

In the year two thousand and thirteen, on the third of May.

Before US Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1) DEC (Holdings), Ltd., a company incorporated under the laws of the Commonwealth of the Bahamas, having its registered address at Ocean Centre, Montagu Foreshore, East Bay Street, Nassau, New Providence, the Bahamas, registered with the Registrar General of Bahamas under number 10.297 B;

2) Devon Energy Eurasia, Ltd., a limited liability company incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at M & C Corporate Services Limited, Uglad House, P.O. Box 309 GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies of the Cayman Islands under number CR-114490;

3) Devon Campos Thirty, Ltd., a company incorporated under the laws of the Commonwealth of the Bahamas, having its registered address at Ocean Centre, Montagu Foreshore, East Bay Street, Nassau, New Providence, the Bahamas;

4) Devon Campos Thirty-Two, Ltd., a company incorporated under the laws of the Commonwealth of the Bahamas, having its registered address at Ocean Centre, Montagu Foreshore, East Bay Street, Nassau, New Providence, the Bahamas;

5) Devon Campos Thirty-Four I, Ltd., a company incorporated under the laws of the Commonwealth of the Bahamas, having its registered address at Ocean Centre, Montagu Foreshore, East Bay Street, Nassau, New Providence, the Bahamas;

6) Devon Campos Thirty-Four III, Ltd., a company incorporated under the laws of the Commonwealth of the Bahamas, having its registered address at Ocean Centre, Montagu Foreshore, East Bay Street, Nassau, New Providence, the Bahamas;

7) Devon Camamu Thirteen, Ltd., a company incorporated under the laws of the Commonwealth of the Bahamas, having its registered address at Ocean Centre, Montagu Foreshore, East Bay Street, Nassau, New Providence, the Bahamas;

8) Devon PN-T-Sixty-Six, Ltd., a company incorporated under the laws of the Commonwealth of the Bahamas, having its registered address at Ocean Centre, Montagu Foreshore, East Bay Street, Nassau, New Providence, the Bahamas; and

9) Devon PN-T-Eighty-Six, Ltd., a company incorporated under the laws of the Commonwealth of the Bahamas, having its registered address at Ocean Centre, Montagu Foreshore, East Bay Street, Nassau, New Providence, the Bahamas.

Here all represented by Ms. Peggy Simon, private employee, with professional address at 9 Rabatt, L-6475 Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of proxies established on May 2nd, 2013.

The said proxies, signed "ne varietur" by the proxyholder of the entities appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing entities, through their proxyholder, have requested the undersigned notary to state that:

I. The entities appearing are all the shareholders (the "Shareholders") of "DEC Second Capital, S.à r.l.", a private limited liability company having its registered office at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 88 483, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, dated July 11th, 2002, published in the Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations, number 1434, on October 3rd, 2002 (the "Company"). The Company's articles of association have been modified for the last time by a deed of Maître Henri Beck dated June 29th, 2011, published in the Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations, number 2170, on September 15th, 2011.

II. The Company's share capital is set at one hundred and sixteen million, eight hundred and eighty-two thousand, one hundred and fifty-nine Canadian Dollars (CAD 116,882,159.-) represented by ninety-five million, eight hundred and forty-seven thousand, five hundred and eighty-four (95,847,584) class A shares, two million, three hundred and thirty-seven thousand, one hundred and seventy-five (2,337,175) class B shares, two million, three hundred and thirty-seven thousand, one hundred and seventy-five (2,337,175) class C shares, two million, three hundred and thirty-seven thousand, one hundred and seventy-five (2,337,175) class D shares, two million, three hundred and thirty-seven thousand, one hundred and seventy-five (2,337,175) class E shares, two million, three hundred and thirty-seven thousand, one hundred and seventy-five (2,337,175) class F shares, two million, three hundred and thirty-seven thousand, one hundred and seventy-five (2,337,175) class G shares, two million, three hundred and thirty-seven thousand, one hundred and seventy-five (2,337,175) class H shares, two million, three hundred and thirty-seven thousand, one hundred and seventy-five (2,337,175) class I shares and two million, three hundred and thirty-seven thousand, one hundred and seventy-five (2,337,175) class J shares, with a nominal value of one Canadian Dollar (CAD 1.-) each.

III. The appearing entities, through their proxyholder, have requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Shareholders unanimously resolved to increase the share capital of the Company by seventy-four million, eight hundred and seven thousand, two hundred and thirty Canadian Dollars (CAD 74,807,230.-) in order to raise it from its present amount of one hundred and sixteen million, eight hundred and eighty-two thousand, one hundred and fifty-nine Canadian Dollars (CAD 116,882,159.-) to one hundred and ninety-one million, six hundred and eighty-nine thousand, three hundred and eighty-nine Canadian Dollars (CAD 191,689,389.-) by the creation and issue of:

- sixty-one million, three hundred and forty-four thousand, six hundred and twenty-five (61,344,625) class A shares with a nominal value of one Canadian Dollar (CAD 1.-) each;
- one million, four hundred and ninety-five thousand, eight hundred and forty-five (1,495,845) class B shares with a nominal value of one Canadian Dollar (CAD 1.-) each;
- one million, four hundred and ninety-five thousand, eight hundred and forty-five (1,495,845) class C shares with a nominal value of one Canadian Dollar (CAD 1.-) each;
- one million, four hundred and ninety-five thousand, eight hundred and forty-five (1,495,845) class D shares with a nominal value of one Canadian Dollar (CAD 1.-) each;
- one million, four hundred and ninety-five thousand, eight hundred and forty-five (1,495,845) class E shares with a nominal value of one Canadian Dollar (CAD 1.-) each;
- one million, four hundred and ninety-five thousand, eight hundred and forty-five (1,495,845) class F shares with a nominal value of one Canadian Dollar (CAD 1.-) each;
- one million, four hundred and ninety-five thousand, eight hundred and forty-five (1,495,845) class G shares with a nominal value of one Canadian Dollar (CAD 1.-) each;
- one million, four hundred and ninety-five thousand, eight hundred and forty-five (1,495,845) class H shares with a nominal value of one Canadian Dollar (CAD 1.-) each;
- one million, four hundred and ninety-five thousand, eight hundred and forty-five (1,495,845) class I shares with a nominal value of one Canadian Dollar (CAD 1.-) each; and
- one million, four hundred and ninety-five thousand, eight hundred and forty-five (1,495,845) class J shares with a nominal value of one Canadian Dollar (CAD 1.-) each.

Subscription - Payment

The Shareholders unanimously resolved to accept, in each class, the subscription of the entirety of the new shares by Devon Campos Thirty-Two, Ltd., prenamed, which, through its proxyholder, has expressly declared to subscribe to sixty-one million, three hundred and forty-four thousand, six hundred and twenty-five (61,344,625) class A shares, one million, four hundred and ninety-five thousand, eight hundred and forty-five (1,495,845) class B shares, one million, four hundred and ninety-five thousand, eight hundred and forty-five (1,495,845) class C shares, one million, four hundred and ninety-five thousand, eight hundred and forty-five (1,495,845) class D shares, one million, four hundred and ninety-five thousand,

eight hundred and forty-five (1,495,845) class E shares, one million, four hundred and ninety-five thousand, eight hundred and forty-five (1,495,845) class F shares, one million, four hundred and ninety-five thousand, eight hundred and forty-five (1,495,845) class G shares, one million, four hundred and ninety-five thousand, eight hundred and forty-five (1,495,845) class H shares, one million, four hundred and ninety-five thousand, eight hundred and forty-five (1,495,845) class I shares and one million, four hundred and ninety-five thousand, eight hundred and forty-five (1,495,845) class J shares and to have them fully paid up in the amount of seventy-four million, eight hundred and seven thousand, two hundred and thirty Canadian Dollars (CAD 74,807,230.-) by a contribution in cash in the amount of five hundred and five million, six hundred and fifty thousand Canadian Dollars (CAD 505,650,000.-), so that from now on the Company has at its free and entire disposal this amount, as has been certified to the undersigned notary (the "Contribution in Cash").

The excess amount of the Contribution in Cash in the amount of four hundred and thirty million, eight hundred and forty-two thousand, seven hundred and seventy Canadian Dollars (CAD 430,842,770.-) shall be allocated to the share premium account of the Company.

Second resolution

As a consequence of the capital increase, the Shareholders unanimously resolved to amend and fully restate article 7 of the Company's articles of association as follows:

" **Art. 7.** The share capital is set at one hundred and ninety-one million, six hundred and eighty-nine thousand, three hundred and eighty-nine Canadian Dollars (CAD 191,689,389. -) divided into:

- one hundred and fifty-seven million, one hundred and ninety-two thousand, two hundred and nine (157,192,209) class A shares with a nominal value of one Canadian Dollar (CAD 1.-) each, all subscribed and fully paid up (hereinafter the "Class A Shares");
- three million, eight hundred and thirty-three thousand, twenty (3,833,020) class B shares with a nominal value of one Canadian Dollar (CAD 1.-) each, all subscribed and fully paid up (hereinafter the "Class B Shares");
- three million, eight hundred and thirty-three thousand, twenty (3,833,020) class C shares with a nominal value of one Canadian Dollar (CAD 1.-) each, all subscribed and fully paid up (hereinafter the "Class C Shares");
- three million, eight hundred and thirty-three thousand, twenty (3,833,020) class D shares with a nominal value of one Canadian Dollar (CAD 1.-) each, all subscribed and fully paid up (hereinafter the "Class D Shares");
- three million, eight hundred and thirty-three thousand, twenty (3,833,020) class E shares with a nominal value of one Canadian Dollar (CAD 1.-) each, all subscribed and fully paid up (hereinafter the "Class E Shares");
- three million, eight hundred and thirty-three thousand, twenty (3,833,020) class F shares with a nominal value of one Canadian Dollar (CAD 1.-) each, all subscribed and fully paid up (hereinafter the "Class F Shares");
- three million, eight hundred and thirty-three thousand, twenty (3,833,020) class G shares with a nominal value of one Canadian Dollar (CAD 1.-) each, all subscribed and fully paid up (hereinafter the "Class G Shares");
- three million, eight hundred and thirty-three thousand, twenty (3,833,020) class H shares with a nominal value of one Canadian Dollar (CAD 1.-) each, all subscribed and fully paid up (hereinafter the "Class H Shares");
- three million, eight hundred and thirty-three thousand, twenty (3,833,020) class I shares with a nominal value of one Canadian Dollar (CAD 1.-) each, all subscribed and fully paid up (hereinafter the "Class I Shares"); and
- three million, eight hundred and thirty-three thousand, twenty (3,833,020) class J shares with a nominal value of one Canadian Dollar (CAD 1.-) each, all subscribed and fully paid up (hereinafter the "Class J Shares").

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings."

Third resolution

The Shareholders unanimously resolved to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowered and authorized any Manager of the Company to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing entities, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing entities and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the entities appearing, who is known to the notary by her Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède.

L'an deux mille treize, le trois mai.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire, de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1) DEC (Holdings), Ltd., une société constituée sous le droit des Bahamas, ayant son siège social à Ocean Centre, Montagu Foreshore, East Bay Street, Nassau, New Providence, les Bahamas, enregistrée auprès du Registrar General of Bahamas sous le numéro 10.297 B;

2) Devon Energy Eurasia, Ltd., une société constituée sous le droit des Iles Cayman, ayant son siège social à M & C Corporate Services Limited, Ugland House, P.O. Box 309 GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, enregistrée auprès du Registrar of Companies of the Cayman Islands sous le numéro CR-114490;

3) Devon Campos Thirty, Ltd., une société constituée sous le droit des Bahamas, ayant son siège social à Ocean centre, Montagu Foreshore, East Bay Street, Nassau, New Providence, les Bahamas;

4) Devon Campos Thirty-Two, Ltd., une société constituée sous le droit des Bahamas, ayant son siège social à Ocean centre, Montagu Foreshore, East Bay Street, Nassau, New Providence, les Bahamas;

5) Devon Campos Thirty-Four I, Ltd., une société constituée sous le droit des Bahamas, ayant son siège social à Ocean centre, Montagu Foreshore, East Bay Street, Nassau, New Providence, les Bahamas;

6) Devon Campos Thirty-Four III, Ltd., une société constituée sous le droit des Bahamas, ayant son siège social à Ocean centre, Montagu Foreshore, East Bay Street, Nassau, New Providence, les Bahamas;

7) Devon Campos Camamu Thirteen, Ltd., une société constituée sous le droit des Bahamas, ayant son siège social à Ocean centre, Montagu Foreshore, East Bay Street, Nassau, New Providence, les Bahamas;

8) Devon Campos PN-T-Sixty-Six, Ltd., une société constituée sous le droit des Bahamas, ayant son siège social à Ocean centre, Montagu Foreshore, East Bay Street, Nassau, New Providence, les Bahamas; et

9) Devon Campos PN-T-Eighty-Six, Ltd., une société constituée sous le droit des Bahamas, ayant son siège social à Ocean centre, Montagu Foreshore, East Bay Street, Nassau, New Providence, les Bahamas.

Ici représentées par Mme Peggy Simon, employée privée, avec adresse professionnelle au 9 Rabatt, L-6475, Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de procurations données le 2 mai 2013.

Les procurations, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Les comparantes, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Les comparantes représentent l'ensemble des associées (les «Associées») de «DEC Second Capital, S.à r.l.», une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 88.483, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg en date du 11 juillet 2002, publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1434, le 3 octobre 2002 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte reçu par Maître Henri Beck en date du 29 juin 2011, publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2170, le 15 septembre 2011.

II. Le capital social de la Société est fixé à cent seize millions, huit cent quatre-vingt-deux mille, cent cinquante-neuf dollars canadiens (CAD 116.882.159,-) représenté par quatre-vingt-quinze millions, huit cent quarante-sept mille, cinq cent quatre-vingt-quatre (95.847.584) parts sociales de classe A, deux millions, trois cent trente-sept mille, cent soixante-quinze (2.337.175) parts sociales de classe B, deux millions, trois cent trente-sept mille, cent soixante-quinze (2.337.175) parts sociales de classe C, deux millions, trois cent trente-sept mille, cent soixante-quinze (2.337.175) parts sociales de classe D, deux millions, trois cent trente-sept mille, cent soixante-quinze (2.337.175) parts sociales de classe E, deux millions, trois cent trente-sept mille, cent soixante-quinze (2.337.175) parts sociales de classe F, deux millions, trois cent trente-sept mille, cent soixante-quinze (2.337.175) parts sociales de classe G, deux millions, trois cent trente-sept mille, cent soixante-quinze (2.337.175) parts sociales de classe H, deux millions, trois cent trente-sept mille, cent soixante-quinze (2.337.175) parts sociales de classe I et deux millions, trois cent trente-sept mille, cent soixante-quinze (2.337.175) parts sociales de classe J d'une valeur nominale d'un dollar canadien (CAD 1,-) chacune.

III. Les comparantes, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associées ont décidé unanimement d'augmenter le capital social à concurrence de soixante-quatorze millions, huit cent sept mille, deux cent trente dollars canadiens (CAD 74.807.230,-) pour le porter de son montant actuel de cent seize millions, huit cent quatre-vingt-deux mille, cent cinquante-neuf dollars canadiens (CAD 116.882.159,-) à cent quatre-vingt-onze millions, six cent quatre-vingt-neuf mille, trois cent quatre-vingt-neuf dollars canadiens (CAD 191.689.389,-) par la création et l'émission de:

- soixante-et-un millions, trois cent quarante-quatre mille, six cent vingt-cinq (61.344.625) parts sociales de classe A d'une valeur nominale d'un dollar canadien (CAD 1,-) chacune;

- un million, quatre cent quatre-vingt-quinze mille, huit cent quarante-cinq (1.495.845) parts sociales de classe B d'une valeur nominale d'un dollar canadien (CAD 1,-) chacune;
- un million, quatre cent quatre-vingt-quinze mille, huit cent quarante-cinq (1.495.845) parts sociales de classe C d'une valeur nominale d'un dollar canadien (CAD 1,-) chacune;
- un million, quatre cent quatre-vingt-quinze mille, huit cent quarante-cinq (1.495.845) parts sociales de classe D d'une valeur nominale d'un dollar canadien (CAD 1,-) chacune;
- un million, quatre cent quatre-vingt-quinze mille, huit cent quarante-cinq (1.495.845) parts sociales de classe E d'une valeur nominale d'un dollar canadien (CAD 1,-) chacune;
- un million, quatre cent quatre-vingt-quinze mille, huit cent quarante-cinq (1.495.845) parts sociales de classe F d'une valeur nominale d'un dollar canadien (CAD 1,-) chacune;
- un million, quatre cent quatre-vingt-quinze mille, huit cent quarante-cinq (1.495.845) parts sociales de classe G d'une valeur nominale d'un dollar canadien (CAD 1,-) chacune;
- un million, quatre cent quatre-vingt-quinze mille, huit cent quarante-cinq (1.495.845) parts sociales de classe H d'une valeur nominale d'un dollar canadien (CAD 1,-) chacune;
- un million, quatre cent quatre-vingt-quinze mille, huit cent quarante-cinq (1.495.845) parts sociales de classe I d'une valeur nominale d'un dollar canadien (CAD 1,-) chacune; et
- un million, quatre cent quatre-vingt-quinze mille, huit cent quarante-cinq (1.495.845) parts sociales de classe J d'une valeur nominale d'un dollar canadien (CAD 1,-) chacune.

Souscription - Libération

Les Associées ont décidé unanimement d'accepter, dans chaque classe, la souscription de l'entière des nouvelles parts sociales par Devon Campos Thirty-Two, Ltd., prénommée, qui, par son mandataire, a déclaré expressément souscrire aux soixante-et-un millions, trois cent quarante-quatre mille, six cent vingt-cinq (61.344.625) parts sociales de classe A, un million, quatre cent quatre-vingt-quinze mille, huit cent quarante-cinq (1.495.845) parts sociales de classe B, un million, quatre cent quatre-vingt-quinze mille, huit cent quarante-cinq (1.495.845) parts sociales de classe C, un million, quatre cent quatre-vingt-quinze mille, huit cent quarante-cinq (1.495.845) parts sociales de classe D, un million, quatre cent quatre-vingt-quinze mille, huit cent quarante-cinq (1.495.845) parts sociales de classe E, un million, quatre cent quatre-vingt-quinze mille, huit cent quarante-cinq (1.495.845) parts sociales de classe F, un million, quatre cent quatre-vingt-quinze mille, huit cent quarante-cinq (1.495.845) parts sociales de classe G, un million, quatre cent quatre-vingt-quinze mille, huit cent quarante-cinq (1.495.845) parts sociales de classe H, un million, quatre cent quatre-vingt-quinze mille, huit cent quarante-cinq (1.495.845) parts sociales de classe I et un million, quatre cent quatre-vingt-quinze mille, huit cent quarante-cinq (1.495.845) parts sociales de classe J et les libérer intégralement pour un montant de soixante-quatorze millions, huit cent sept mille, deux cent trente dollars canadiens (CAD 74.807.230,-) par un apport en numéraire de cinq cent cinq millions, six cent cinquante mille dollars canadiens (CAD 505.650.000,-), de sorte que la Société a dès maintenant à sa libre et entière disposition cette somme ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant (l'«Apport en Numéraire»).

Le montant excédentaire de l'Apport en Numéraire d'un montant de quatre cent trente millions, huit cent quarante-deux mille, sept cent soixante-dix dollars canadiens (CAD 430.842.770,-) sera alloué au compte de prime d'émission de la Société.

Deuxième résolution

En conséquence de l'augmentation de capital de la Société, les Associées ont décidé de modifier et reformuler l'article 7 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 7.** Le capital social est fixé à la somme de cent quatre-vingt-onze millions, six cent quatre-vingt-neuf mille, trois cent quatre-vingt-neuf dollars canadiens (CAD 191.689.389,-), représenté par:

- cent cinquante-sept millions, cent quatre-vingt-douze mille, deux cent neuf (157.192.209) parts sociales de classe A d'une valeur nominale d'un dollar canadien (CAD 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées (ci-après les «Parts Sociales de Classe A»);
- trois millions, huit cent trente-trois mille, vingt (3.833.020) parts sociales de classe B d'une valeur nominale d'un dollar canadien (CAD 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées (ci-après les «Parts Sociales de Classe B»);
- trois millions, huit cent trente-trois mille, vingt (3.833.020) parts sociales de classe C d'une valeur nominale d'un dollar canadien (CAD 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées (ci-après les «Parts Sociales de Classe C»);
- trois millions, huit cent trente-trois mille, vingt (3.833.020) parts sociales de classe D d'une valeur nominale d'un dollar canadien (CAD 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées (ci-après les «Parts Sociales de Classe D»);
- trois millions, huit cent trente-trois mille, vingt (3.833.020) parts sociales de classe E d'une valeur nominale d'un dollar canadien (CAD 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées (ci-après les «Parts Sociales de Classe E»);
- trois millions, huit cent trente-trois mille, vingt (3.833.020) parts sociales de classe F d'une valeur nominale d'un dollar canadien (CAD 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées (ci-après les «Parts Sociales de Classe F»);

- trois millions, huit cent trente-trois mille, vingt (3.833.020) parts sociales de classe G d'une valeur nominale d'un dollar canadien (CAD 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées (ci-après les «Parts Sociales de Classe G»);
- trois millions, huit cent trente-trois mille, vingt (3.833.020) parts sociales de classe H d'une valeur nominale d'un dollar canadien (CAD 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées (ci-après les «Parts Sociales de Classe H»);
- trois millions, huit cent trente-trois mille, vingt (3.833.020) parts sociales de classe I d'une valeur nominale d'un dollar canadien (CAD 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées (ci-après les «Parts Sociales de Classe I»);et
- trois millions, huit cent trente-trois mille, vingt (3.833.020) parts sociales de classe J d'une valeur nominale d'un dollar canadien (CAD 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées (ci-après les «Parts Sociales de Classe J»).

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.»

Troisième résolution

Les Associées ont unanimement décidé de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications qui précèdent, et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société afin de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Echternach, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 8 mai 2013. Relation: ECH/2013/874. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): J.M. MINY.

Pour expédition conforme, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 15 mai 2013.

Référence de publication: 2013062257/293.

(130077328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

Eastpark S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 143.925.

EXTRAIT

Les associés de la Société ont décidé d'accepter, en date du 8 mai 2013 et avec effet immédiat, la démission de Madame Charlmaine Vella, gérant de catégorie B de la Société.

Les associés de la Société ont décidé de nommer en date du 8 mai 2013 et avec effet immédiat, les personnes suivantes en tant que nouveaux gérants de catégorie B de la société, pour une période illimitée:

- Monsieur Michiel Kramer, demeurant professionnellement au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg; et
- Monsieur Heïko Dimmerling, demeurant professionnellement au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Eastpark S.à r.l.

Référence de publication: 2013062267/17.

(130077029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

Electa Investments S.à r.l. SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 166.719.

Il résulte des résolutions prises par le Gérant unique de la société en date du 7 mai 2013 que, sur base des contrats de transfert de parts sociales signés en date du 7 mai 2013, le Gérant unique accepte de transférer les 100 parts sociales de EUR 125,- chacune, représentant 100 % du capital de la société, de ses deux associés actuels:

- Monsieur Walter PANZERI, né le 27 juillet 1961 à Monza (Italie), résidant professionnellement au 4 Via Peri, CH-6900 Lugano, Suisse,

- Monsieur Fabrizio MONTANARI, né le 29 mars 1965 à Beinasco (Italie), résidant professionnellement au 4 Via Peri, CH-6900 Lugano, Suisse,

qui détiennent 50 parts sociales chacun,

à la société Global Wealth Advisors S.A., avec siège social au Via Casserinetta 27, CH-6900 Lugano, Suisse, enregistrée auprès du Registre de Commerce du Canton de Ticino en Suisse sous le numéro d'identification CH-501.3.010.708-4.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2013.

Référence de publication: 2013062268/19.

(130076547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

Emerging Markets Online Food Delivery Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 28.750,00.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 7, avenue J.P. Pescatore.

R.C.S. Luxembourg B 175.738.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2013.

Référence de publication: 2013062270/11.

(130076939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

Energy and Infrastructure Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 113.029.

Le Rapport annuel révisé au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2013.

Pour le Conseil de Gérance

Référence de publication: 2013062271/11.

(130077137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

Eskatos, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 137.736.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 et la distribution des dividendes relative à l'Assemblée Générale Ordinaire du 13 mai 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013062273/11.

(130076715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

Eskatos, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisés.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 137.736.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg, le 13 mai 2013:

L'Assemblée Générale Ordinaire décide:

- le renouvellement, pour une nouvelle période d'un an prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2014, du mandat du Réviseur d'Entreprises KPMG Luxembourg S.à r.l..

Référence de publication: 2013062274/12.

(130076716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

European Fund Administration, Société Anonyme.

Siège social: L-1122 Luxembourg, 2, rue d'Alsace.
R.C.S. Luxembourg B 56.766.

Société Anonyme constituée le 15 octobre 1996 suivant publication au mémorial n° 25 du 23 janvier 1997.

Les comptes annuels consolidés de EUROPEAN FUND ADMINISTRATION S.A. arrêtés au 31 décembre 2012 et dûment approuvés lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires en date du 27 mars 2013, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2013.

European Fund Administration

Société Anonyme

Françoise Dumont

Secrétaire du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2013062276/17.

(130076679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

EBME Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 43, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 177.192.

STATUTS

L'an deux mille treize, le sept février.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Compagnie Financière du Mont-Blanc S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 43, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 150.258,

ici dûment représentée par Monsieur Eddy DÔME, expert-comptable, résidant professionnellement au 43, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, en vertu de sa qualité de gérant unique.

Laquelle comparante, agissant ès dite qualités a requis le notaire instrumentaire de dresser acte constitutif d'une société anonyme que la partie comparante déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre 1^{er} . - Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Il est formé par le présent acte une société anonyme sous la dénomination de «EBME Luxembourg S.A.».

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune par simple décision du conseil d'administration ou par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires, tel que requis par les dispositions applicables de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

La Société peut ouvrir des succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations de Maîtrise d'œuvre dans le domaine immobilier depuis la conception du projet, l'élaboration du cahier des charges techniques et le contrôle de la bonne exécution des travaux.

La société pourra s'engager dans toutes transactions concernant des biens immobiliers et mobiliers. La société pourra acquérir, transférer, louer et gérer tous biens immeubles de toutes sortes et situés dans tous pays. La société pourra également engager et exécuter toutes opérations appartenant directement ou indirectement à la gestion et à la propriété de tels biens immobiliers. La société pourra également exercer une activité de licence de marque de fabrique ainsi qu'une activité de financement de ses filiales.

La société pourra également accomplir toutes opérations, activités commerciales ou industrielles, qui favoriseront directement ou indirectement la réalisation de son objet.

Titre II. - Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente-deux mille euros (32.000,- EUR) divisé en trois cent vingt (320) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Les actions peuvent être représentées, au choix du propriétaire, par des certificats unitaires ou des certificats représentant deux ou plusieurs actions.

Les actions sont soit nominatives, soit au porteur, au choix des actionnaires.

La Société pourra racheter ses actions lorsque le Conseil d'Administration considérera le rachat dans l'intérêt de la société conformément aux conditions qu'il aura fixées et dans les limites imposées par l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales. Le Conseil d'Administration pourra créer ponctuellement les réserves qu'il jugera appropriées (en plus des réserves légales) et créera une réserve destinée à recevoir les primes d'émissions reçues par la Société lors de l'émission et de la vente de ses Actions, les réserves ainsi créées pourront être utilisées par le Conseil d'Administration en vue du rachat de ses actions par la Société.

Les actions rachetées par la Société continueront d'exister sans droit de vote, ni droit aux dividendes, ni au boni de liquidation.

Le prix de rachat sera déterminé par le Conseil d'Administration, conformément aux alinéas 6 et 7 de l'article 49 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le capital social peut être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Titre III. - Administration

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins (chacun un «Administrateur»), actionnaires ou non.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration consistant soit en un Administrateur (l'«Administrateur Unique») jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire ou par au moins trois Administrateurs. Une société peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, le Conseil d'Administration ou l'Administrateur unique nommera ou confirmera la nomination de son représentant permanent en conformité avec la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales tel que modifiée.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six (6) ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six (6) ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

Art. 7. Le Conseil d'Administration élira parmi ses membres un président (le «Président»). Le premier Président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du Président, il sera remplacé par l'Administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président ou d'un Administrateur. Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation. Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procuration. Tout Administrateur est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil d'Administration par un autre Administrateur, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite. Un Administrateur peut

également désigner par téléphone un autre Administrateur pour le représenter. Cette désignation devra être confirmée par une lettre écrite. Toute décision du Conseil d'Administration est prise à la majorité simple des votes émis. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante. L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée pour autant que chaque participant soit en mesure de prendre activement part à la réunion, c'est à dire notamment d'entendre et d'être entendu par tous les autres Administrateurs participant et utilisant ce type de technologie, seront réputés présents à la réunion et seront habilités à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

Des résolutions du Conseil d'Administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les Administrateurs personnellement (résolution circulaire). Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax ou e-mail. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoqué. La date de ces résolutions doit être la date de la dernière signature.

Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen généralement quelconque tel que fax, e-mail ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le président du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs.

Art. 8. Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du Conseil d'Administration. En particulier le conseil d'administration aura le pouvoir d'acquérir des valeurs mobilières, des créances et d'autres avoirs de toute nature, d'émettre des obligations, de contracter des prêts, de constituer des sûretés sur les avoirs de la société et de conclure des contrats d'échanges sur devises et taux d'intérêt, étant entendu que ces décisions devront être prises à l'unanimité par les administrateurs. Le Conseil d'Administration peut payer des acomptes sur dividendes en respectant les dispositions légales.

Art. 9. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 10. Le Conseil d'Administration peut déléguer à l'unanimité des voix la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, qui seront appelés administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la gestion de toutes les activités de la société ou d'une branche spéciale de celles-ci à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour l'accomplissement de tâches précises à un ou plusieurs mandataires, qui ne doivent pas nécessairement être membres du conseil d'administration ou actionnaires de la société.

Art. 11. Tous les litiges dans lesquels la société est impliquée comme demandeur ou comme défendeur, seront traités au nom de la société par le Conseil d'Administration, représenté par son président ou par l'administrateur délégué à cet effet.

Titre IV. - Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat qui ne peut excéder six années.

Titre V. - Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, à l'endroit spécifié dans la convocation, le 1^{er} lundi du mois de mai à 9 heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable suivant.

Titre VI. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale de la société commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédant favorable du bilan, après déduction de toutes les charges de la société et des amortissements, constitue le bénéfice net de la société. Il est prélevé cinq pour cent (5%) du bénéfice net pour la constitution de la réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ladite réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais reprend son cours si, pour une cause quelconque, ladite réserve descend en dessous des dix pour cent du capital social.

Le reste du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires. Si la société est dissoute, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui détermine leurs pouvoirs et fixe leurs émoluments.

Titre VIII. - Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2013.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2014.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été établis, les comparantes déclarent souscrire l'intégralité du capital comme suit:

Compagnie Financière du Mont-Blanc S.à r.l.	320 actions
TOTAL:	320 actions

Toutes les trois cent vingt (320) actions ont été libérées à cent pour cent (100%) par des versements en espèces, de sorte que la somme trente-deux mille euros (32.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare que les conditions prévues par l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement, sont remplies.

Frais

Le montant global des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à mille cinq cents euros (1.500,- EUR).

Avertissement

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentée fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

Assemblée générale extraordinaire

La comparante préqualifiée, représentant la totalité du capital souscrit a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires à un (1).
2. A été appelé à la fonction d'administrateur unique:

Monsieur Jean CASSARD, ingénieur, né le 15 mars 1943 à Vitry-sur-Seine (France), demeurant au 86, avenue Lénine, F-94250 Gentilly.

3. A été appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

Arkai Domiciliation S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 43, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152.940.

4. Le mandat de l'administrateur et du commissaire aux comptes expireront après l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2018.

5. Le siège social de la société est fixé au 43, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite à la comparante, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. DÔME et M. SCHAEFFER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 février 2013. LAC/2013/6921. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2013.

Référence de publication: 2013062281/182.

(130077176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

European Fund Administration, Société Anonyme.

Siège social: L-1122 Luxembourg, 2, rue d'Alsace.

R.C.S. Luxembourg B 56.766.

Société Anonyme constituée le 15 octobre 1996 suivant publication au mémorial n° 25 du 23 janvier 1997

Les comptes annuels sociaux de EUROPEAN FUND ADMINISTRATION S.A., arrêtés au 31 décembre 2012 et dûment approuvés lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires en date du 27 mars 2013, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2013.

European Fund Administration

Société Anonyme

Françoise Dumont

Secrétaire du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2013062277/17.

(130076680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

Exile Resources (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 160.632.

Avec effet au 7 novembre, 2012 Monsieur Darren Moulds, a démissionné de son mandat de gérant de la Société.

Avec effet au 7 novembre, 2012 Monsieur Olapade Durotoye, ayant son adresse professionnelle au 7th Floor 2, Ajose Adeogun Street, Victoria Island, Lagos, Nigeria et né le 7 mars 1966 à Okemesi-Ekiti, Nigeria a été nommé Gérant Classe A de la Société pour une durée indéterminée.

Avec effet au 7 novembre, 2012 Monsieur Adeola Ogunsemi, ayant son adresse professionnelle au 7th Floor, 2, Ajose Adeogun Street, Victoria Island, Lagos, Nigeria et né le 28 septembre 1972 à Nigeria a été nommé Gérant Classe B de la Société pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2013.

Référence de publication: 2013062278/17.

(130076852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

Europrop Opportunité, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 177.169.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the third day of May.

Before Us M^e Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

APPEARED:

"YES EUROPE", a private limited liability company («société à responsabilité limitée»), having its registered office in L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey, filed at the Companies and Trade Register of Luxembourg («Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg»), section B, under the number 150454, here represented by its manager Mr Jean-Luc JOURDAN, director of companies, residing professionally in L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey, himself here represented by Mr Max MAYER, employee, residing professionally in Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a power of attorney delivered to him, which power after being signed «ne varietur» by the empowered and the officiating notary, shall remain attached to the present deed.

Such appearing person, acting as said before, has required the officiating notary to enact the deed of association of a public limited company (société anonyme) to establish as follows:

I. Name, Duration, Object, Registered office

Art. 1. There is hereby established by the subscriber and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a public limited company ("société anonyme"), under the name of EUROPROP OPPORTUNITÉ (hereinafter the "Company").

Art. 2. The duration of the Company is unlimited.

Art. 3. The purpose of the company is, for its own purpose, the acquisition, sale, administration, renting of any real estate property either in the Grand Duchy of Luxembourg or in any foreign countries.

The company may also make any transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The company may borrow in any form whatever.

The company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the law of August 10, 1915.

The company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

Art. 4. The registered office of the Company is established in Luxembourg.

The Company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

II. Social capital, Shares

Art. 5. The share capital is set at thirty one thousand Euro (31,000.- EUR), represented by three thousand one hundred (3,100) shares of a par value of ten Euro (10.- EUR) each.

The Company may, to the extent and under terms permitted by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), redeem its own shares.

Art. 6. The shares of the Company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the option of the shareholders subject to the restrictions foreseen by Law.

A register of registered shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by article 39 of the Law. Ownership of registered shares will be established by inscription in the said register. Certificates of these inscriptions shall be issued and signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

The Company may issue certificates representing bearer shares. The bearer shares will bear the requirements provided for by article 41 of the Law and will be signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

The signature may either be manual, in facsimile or affixed by mean of a stamp. However, one of the signatures may be affixed by a person delegated for that purpose by the board of directors. In such a case, the signature must be manual. A certified copy of the deed delegating power for this purpose to a person who is not a member of the board of directors, must be filed in accordance with §§1 and 2 of the Law.

The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will have to name a unique proxy to present the share in relation to the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

III. General meetings of shareholders Decision of the sole shareholder

Art. 7. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company. In case the Company has only one shareholder, such shareholder exercises all the powers granted to the general meeting of shareholders.

The general meeting is convened by the board of directors. It may also be convoked by request of shareholders representing at least one tenth of the Company's share capital.

Art. 8. The annual general meeting of shareholders shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the 1st Monday of June each year at 11.00 a.m.. If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time required by Law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, cable, telegram, telex or facsimile.

Except as otherwise required by Law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting the meeting may be held without prior notice or publication.

Decision taken in a general meeting of shareholders must be recorded in minutes signed by the members of the board (bureau) and by the shareholders requesting to sign. In case of a sole shareholder, these decisions are recorded in minutes.

All shareholders may participate to a general meeting of shareholders by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

IV. Board of directors

Art. 9. The Company shall be managed by a board of directors composed of three (3) members at least who need not be shareholders of the Company. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six (6) years and the directors shall hold office until their successors are elected.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented.

Any director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, by observing the applicable legal prescriptions.

Art. 10. The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside the meetings of the board of directors, but in his absence, the members of the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

Any directors may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another director as his proxy.

A director may represent more than one of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least half of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting. In case of tie, the chairman of the board of directors shall have a casting vote.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 11. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two directors. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two directors. In case the board of directors is composed of one director only, the sole director shall sign these documents.

Art. 12. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests.

All powers not expressly reserved by Law or by these articles of incorporation to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

According to article 60 of the Law, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate. The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 13. The Company will be bound by the joint signature of two (2) directors or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors. In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.

V. Supervision of the company

Art. 14. The operations of the Company shall be supervised by one (1) or several statutory auditors, which may be shareholders or not. The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors, and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six (6) years.

VI. Accounting year, Balance

Art. 15. The accounting year of the Company shall begin on 1st of January of each year and shall terminate on 31st of December of the same year.

Art. 16. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company as stated in article 5 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 hereof.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by Law.

VII. Liquidation

Art. 17. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

VIII. Amendment of the articles of incorporation

Art. 18. These articles of association may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the conditions of quorum and majority foreseen in article 67-1 of the Law.

IX. Final clause - Applicable law

Art. 19. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Law.

Transitory dispositions

- 1.- The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31st of December 2013.
- 2.- The first General Meeting will be held in the year 2014.

Subscription and Payment

The articles of association having thus been established, all the shares have been subscribed by the sole shareholder YES EUROPE, prenamed, and fully paid up by the aforesaid subscriber by payment in cash so that the amount of thirty one thousand Euros (31,000.- EUR) is from this day on at the free disposal of the Company and proof thereof has been given to the undersigned notary, who expressly attests thereto.

76218

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of August 10, 1915, on commercial companies and expressly states that they have been fulfilled.

Costs

The amount for expenditures and expenses, remunerations and costs, under whichever form, which are to be paid by the Company or which are to be born by the Company for reasons of its incorporation, amounts to approximately EUR 1,250.-.

Extraordinary general meeting Decisions taken by the sole shareholder

The aforementioned appearing party, representing the whole of the subscribed share capital, has adopted the following resolutions as sole shareholder:

1. The number of directors is fixed at one (1) and the number of statutory auditor is fixed at one (1).
2. As authorised by the law and the present articles Mr Jean-Luc JOURDAN, director of companies, born on July 12th, 1959 in Saint-Mard (B), residing professionally in L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey is appointed as sole director.
- 3.- GLOBAL CORPORATE ADVISORS S.à r.l., a private limited liability company («société à responsabilité limitée») having its registered office in L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey, filed at the Companies and Trade Register of Luxembourg («Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg») under section B, under the number 109.939, is appointed as statutory auditor («commissaire aux comptes») of the Company
- 4.- The mandates of the sole director and the statutory auditor shall end at the end of the annual general meeting in the year 2018.
- 5.- The address of the registered seat of the Company shall be in L-2163 Luxembourg, 32, Avenue Monterey.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the French version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read in the language of the appearing person, acting as said before, known to the notary by surname, Christian name, civil status and residence, the said mandatory signed together with Us the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le trois mai.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société à responsabilité limitée "YES EUROPE", établie et ayant son siège social à Luxembourg, 32, avenue Monterey, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 150454, ici représentée par son gérant, Monsieur Jean-Luc JOURDAN, directeur de société, demeurant professionnellement à L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey, lui-même ici représenté par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivrée, laquelle procuration après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes.

Laquelle comparante a, par son représentant, requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société anonyme à constituer comme suit:

I. Nom, Durée, Objet, Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de "EUROPROP OPPORTUNITE" (ci-après la "Société").

Art. 2. La durée la de Société est illimitée.

Art. 3. La société a pour objet, pour son propre compte, l'achat, la vente, la gestion et la location de tous immeubles tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société pourra en outre effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2. de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées générales des actionnaires Décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le 1^{er} Lundi du mois de juin de chaque année à 11.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou téléfax une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

IV. Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera les réunions du conseil d'administration; en son absence les membres du conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à

servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

V. Surveillance de la société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et en tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2013.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2014.

Souscription et Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, toutes les actions ont été souscrites par l'actionnaire unique YES EUROPE, dûment représentée, et libérées entièrement par le souscripteur prédit moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi de 1915, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

76222

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de 1.250,- EUR.

*Assemblée générale des actionnaires
Décisions de l'actionnaire unique*

La comparante prédésignée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'actionnaire unique:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
- 2) Comme autorisé par la loi et les présents statuts Monsieur Jean-Luc JOURDAN, directeur de société, né le 12 juillet 1959 à Saint-Mard (B), demeurant professionnellement au 32, avenue Monterey L-2163 Luxembourg est nommé administrateur unique de la société.
- 3) GLOBAL CORPORATE ADVISORS S.à r.l., la société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 109.939, est nommée commissaire aux comptes de la Société.
- 4) Les mandats de l'administrateur unique et du commissaire aux comptes expireront à l'assemblée générale annuelle de l'année 2018.
- 5) L'adresse du siège social de la Société sera établie à L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version française fera

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, ès qualités qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 13 mai 2013. Relation GRE/2013/1957. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013062298/424.

(130076874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

Banque Unie Est-Ouest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 10, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 12.049.

Il résulte des décisions de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires en date du 28 février 2013:

Nommer les personnes suivantes comme membres du Conseil d'Administration d'East-West United Bank S.A.

- Mr Hans-Ulrich Hugli, 3, boulevard de la Fraternité, L-1541 Luxembourg.

- Mr Jeannot Krecké, 92, boulevard de la Petrusse, L- 2320 Luxembourg.

Référence de publication: 2013062280/11.

(130077237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

Falconbourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 133.749.

Extrait des Résolutions de l'Associé unique en date du 30 avril 2013

L'associé unique de Falconbourg S.à.r.l. (la "Société"), a décidé comme suit:

- de nommer Luxembourg Corporation Company SA, une société anonyme, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg) et immatriculée sous le numéro B37974 auprès du Registre du Commerce et des Sociétés, aux fonctions de Gérant B de la Société avec effet au 2 mai 2013 et ce pour une durée illimitée.

76223

Luxembourg, le 15 mai 2013.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2013062302/17.

(130076996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

ECMA S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg E 1.389.

—
EXTRAIT

1. Il résulte d'une assemblée générale tenue sous seing privé en date du 20 mai 2003, qu'il a été procédé comme suit:

- Accepter la démission du gérant GRAHAM TURNER S.A., avec effet immédiat.

- De nommer Monsieur Michel SARRAZIN, demeurant au Chemin des Estelles, F-84220 Cabrières d'Avignon, avec effet immédiat.

2. De plus, le décès de Monsieur Michel SARRAZIN, ayant été constaté lors de l'acte du 8 avril 2013, signé par devant Maître Martine SCHAEFFER, il y a lieu de radier Monsieur Michel Sarrazin en tant que gérant.

Il en résulte donc que suite aux assemblées mentionnées ci-dessus, Madame Chantal Marie Jacqueline Andrée FRANÇOIS, est la seule gérante de la société ECMA S.C.I.:

Luxembourg, le 15 mai 2013.

Pour extrait conforme

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2013062282/20.

(130076884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

London Transit Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2A, rue Nicolas Bové.

R.C.S. Luxembourg B 163.533.

—
Changement suivant le contrat de cession de parts du 13 octobre 2011:

- Ancienne situation associée:

Hub Investments S.à r.l.	113.850 parts sociales de classe A
	1.150 parts sociales de classe B
	1.000 parts sociales de classe C
	1.000 parts sociales de classe D

- Nouvelle situation associées:

	Parts sociales
1. Hub Investments S.à r.l.	113.850 parts sociales de classe A
2. Partners Group Access 374 L.P.,	1.060 parts sociales de classe B
un limited partnership, enregistrée auprès du registre «Companies House»	921 parts sociales de classe C
du Royaume-Uni sous numéro SL008711,	921 parts sociales de classe D
avec son principal établissement à EH3 9WJ Edinburgh	
(Royaume-Uni), 50, Lothian Road, Festival Square;	
3. Partners Group Scotch, L.P.,	90 parts sociales de classe B
un limited partnership, enregistrée auprès du registre «Companies House»	79 parts sociales de classe C
du Royaume-Uni sous numéro SL008280,	79 parts sociales de classe D
avec son principal établissement à CA94105 San Francisco	
(Etats-Unis d'Amérique), 150, Spear Street, 18 ^{ème} étage;	
TOTAL	113.850 parts sociales de classe A
	1.150 parts sociales de classe B
	1.000 parts sociales de classe C
	1.000 parts sociales de classe D

Luxembourg, le 27 mai 2013.
Pour avis sincère et conforme
Pour London Transit Holdings S.à.r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013067793/34.

(130083617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2013.

Orgo Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 175.376.

—
Changement suivant le contrat de cession de parts du 2 mai 2013:

- Ancienne situation associée:

Intertrust (Luxembourg) S.A.: 12.500 parts sociales

- Nouvelle situation associée:

Beijing Enterprises Water Group Limited, inscrite auprès du "Main Board of the Stock Exchange of Hong Kong Limited" (Stock Code 371), avec siège social au HM 12 Hamilton, Bermudes, Canon's court, 22, Victoria Street: 12.500 parts sociales.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 2 mai 2013

1. Mme Virginie DOHOGNE a démissionné de son mandat de gérante de catégorie A.

2. M. Douwe TERPSTRA a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B.

3. M. Eric Woon Cheung TUNG, administrateur de sociétés, né à Hong Kong (République de Chine), le 15 septembre 1970, demeurant au 188, Canton Road, Victoria Towers, Tower 1, Appart. F 30/F, Tsim Sha Tsui Kowloon, Hong Kong (République de Chine), a été nommé comme gérant de catégorie A pour une durée indéterminée.

4. M. Zhenpeng ZHANG, administrateur de sociétés, né à Jiling (République de Chine), le 26 mai 1976, demeurant à Chaoyang District, Beijing China, Building 101, Baiziwan Dongli, 100124 Beijing (République de Chine), a été nommé comme gérant de catégorie A pour une durée indéterminée.

5. M. Frank Werner PLETSCHE, administrateur de sociétés, né à Trèves (Allemagne), le 15 juillet 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.

6. Le nombre des gérants a été augmenté de 2 (deux) à 3 (trois).

Luxembourg, le 15 mai 2013.
Pour avis et extrait sincères et conformes
Pour Orgo Investments S.à r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013063283/31.

(130077490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2013.

Eurocom Networks S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5720 Aspelt, 1, um Klaeppchen.

R.C.S. Luxembourg B 45.673.

—
Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 juillet 2011, la décision suivante a prise à l'unanimité:

Les mandats des administrateurs étant venus à échéance, ils sont renouvelés pour une nouvelle période jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2013.
G.T. Experts Comptables S.à.r.l.
Luxembourg

Référence de publication: 2013062294/14.

(130076982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.
